

«Un progrès considérable», estime Bourassa

Mais des obstacles majeurs, comme le nouveau Sénat, empêchent un « retour à la table »

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre du Québec a choisi d'accueillir publiquement comme un « progrès considérable » l'entente constitutionnelle intervenue mardi soir entre les neuf autres provinces et Ottawa.

Mais avant de s'engager plus avant, Robert Bourassa veut obtenir « quelques clarifications » aux « textes préliminaires » qui lui ont été transmis, et qui le laissent « perplexe » à certains égards. La proposition de Sénat *triple E*, lui inspire notamment des réserves majeures.

En attendant, il ne veut pas dire s'il se rendrait à Ottawa, advenant que son homologue fédéral y convoque les provinces à brève échéance.

C'est ce qui se dégage de la conférence de presse, radio et télédiffusée dans les deux langues, que le chef du gouvernement québécois a donnée hier, à l'Assemblée nationale, en compagnie de son ministre des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard.

À la suite d'un bref exposé, (voir page 2) à partir de simples notes, M. Bourassa a répondu à des questions pendant une bonne heure, sans déroger de la trame résumée ci-haut et

que l'on peut synthétiser comme suit : le premier ministre dit oui à ce qui lui semble correspondre à la substance de Meech; mais il soulève des questions sur trois points principaux : le Sénat, les autochtones, le partage des pouvoirs; et peut-être reprendra-t-il les discussions multilatérales avec ses collègues, à partir de leurs conclusions de cette semaine. Si M. Mulroney invite les premiers ministres à Ottawa, il réunira son conseil des ministres et il avisera.

LE DEVOIR a appris par ailleurs que le gouvernement n'a nullement l'intention, même s'il ne le dit pas clairement, de retourner à la table de discussion, dans l'état actuel des choses. Le projet d'entente comporte des choses fort intéressantes à ses yeux, notamment au chapitre de la société distincte, mais il n'est pas question de négocier Meech de quelque manière que ce soit. Il est également insatisfait du caractère conditionnel de la récupération du droit de veto. Il faudrait d'abord que

Meech soit rétabli en substance et qu'on n'en parle plus, avant que M. Bourassa accepte une conférence multilatérale à laquelle il prendrait part.

Selon ce que LE DEVOIR a aussi appris, c'est surtout le nouveau Sénat qui fait problème aux yeux du Québec. Le gouvernement ne comprend pas que, contre l'avis même de M. Mulroney, son ministre Joe Clark ait lâché le paquet au sujet du Sénat à triple E. Bref, pour le Québec, cet accord est non seulement difficile à

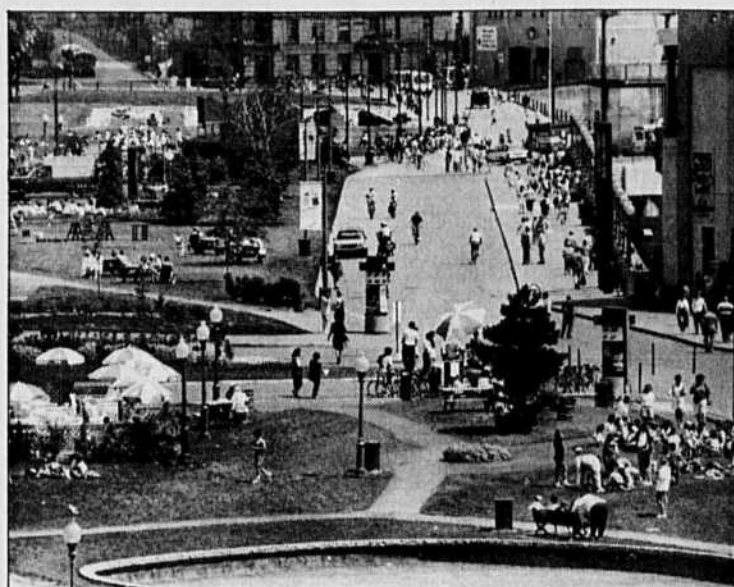
vendre, comme a dit M. Bourassa hier en anglais, mais il n'est pas vendable, disent privément les dirigeants gouvernementaux, pas du tout fâchés que LE DEVOIR ait servi hier, en éditorial, un NON retentissant à l'entente de mardi soir. M. Bourassa a toutefois refusé, en conférence de presse, de commenter cet éditorial.

Publiquement, en premier lieu, M. Bourassa se réjouit du « développement important », des « efforts considérables » du Canada anglais pour en arriver à un dénouement acceptable au Québec et au Canada.

Voir page A-4 : Un progrès

« Un champion de l'ambiguïté », dit Bob Rae (p.3)

SOCIÉTÉ



Le nouveau Vieux-Port

Certains ont rouspété. D'autres ont crié au génie. Mais les célébrations du 350e aidant, les Montréalais ont enfin récupéré un bout de leur fleuve avec les travaux de réaménagement du Vieux-Port. Du Vieux-Montréal, on peut maintenant voir l'île Sainte-Hélène par temps clair ! Odile Tremblay est allée visiter les lieux en compagnie de l'architecte responsable des travaux, Aurèle Cardinal.

Page B-1

L'esprit pirate a fait défaut à Rollins & Co

Serge Truffaut



SONNY ROLLINS, le saxophoniste qui a mis le jazz à l'heure des Caraïbes, demeure un aventurier entouré — hélas ! — de musiciens qui gagneraient à être plus pirates de mentalité quittes à déranger leur patron.

C'est en tout cas l'impression, la première impression, qui s'est dégageée hier à la faveur du show qu'a signé hier au Théâtre Maisonneuve Theodore Walter Rollins dit Sonny. De rouge vif vêtu, ce grand bonhomme, au propre comme au figuré, nous a refilé à quelques exceptions près le spectacle qu'il avait présenté au Saint-Denis, il y a... quatre ou cinq ans de cela !

Sonny Rollins est un homme étrange. Lorsqu'il se lance dans ses solos, les idées se bousculent tant, qu'on se dit : son saxophone, c'est la boîte de Pandore du jazz. Quand il exploite en solitaire le canevas musical que lui et ses compagnons ont

trumentiste. Un saxophoniste qui se distingue par la puissance du son et le flot continu des idées. Mais...

Mais lorsque Rollins et ses employés jouent à l'unisson, ou lorsqu'un des employés en question distille, ici et là, ses notes personnelles, un lancinant sentiment d'ennui s'installe à demeure. Le petit sacrifiant ! Ça fait qu'on passe du coq à l'âne. Du chaud au « frette » et inversement ou vice-versa.

En revenant au bercail, c'est-à-dire au journal, cette satanée petite musique intérieure ne cessait pas de répéter : il ne joue pas sur du velours. Il joue trop « safe ». À lui les solos sur des pièces plus ou moins captivantes. Et les autres ? Le travail de fonctionnaires.

Contrairement aux autres grands sculpteurs de la note bleue, Rollins joue trop... seul ! Et Dieu sait, qu'il

Voir page A-4 : Jazz



Mulroney devra se montrer excellent jongleur

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

JONGLER avec des oeufs tout en courant contre la montre : telle est la tâche qui attend le premier ministre Brian Mulroney maintenant qu'il est rentré du Sommet des sept pays les plus industrialisés pour saisir au vol l'entente constitutionnelle inattendue conclue plus tôt cette semaine par les premiers ministres du reste du Canada et le ministre Joe Clark.

En l'espace de quelques jours, le

premier ministre fédéral doit en effet trouver une façon de bonifier au goût de Robert Bourassa l'accord à neuf de mardi dernier, colmater des embryons de brèches au sein de son parti, régler le sort du Parlement fédéral, qui doit en principe toujours siéger à compter de mercredi prochain mais dont le retour sera vraisemblablement reporté, et assurer l'adoption expéditive par les provinces d'éventuels amendements constitutionnels.

À son arrivée à Uplands hier après-midi, le premier ministre a délibérément laissé sur la glace les

plans fédéraux d'une conférence des premiers ministres, évoquée à l'origine pour la fin de semaine, pour entériner plus officiellement les accords multilatéraux. À la place, Brian Mulroney a ouvert la porte à quelques jours d'intenses tractations privées avec Québec et les autres capitales, des tractations, indiquent des sources à Ottawa, qui auraient pour principal enjeu des changements plus audacieux au partage des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement central. « Je n'ai jamais compris que c'était un ensemble sus-

Voir page A-4 : Mulroney

La reddition n'est pas loin, craint le PQ

Gilles Lesage

de notre bureau de Québec

MÊME s'il est fort loin d'avoir pu récupérer la « substance » du lac Meech, craint l'opposition officielle, le gouvernement Bourassa est prêt à signer la reddition du Québec.

Tel est le principal commentaire formulé hier par le porte-parole du Parti québécois, à la suite de la conférence de presse de Robert Bourassa.

« On sent très bien que cet homme est au bord de la capitulation et qu'il est prêt à se précipiter à ce qu'on ne doit pas appeler une table de négociation, puisque les négociations sont terminées, mais une table de capitulation où il va signer un acte de reddition, livrant le Québec, pieds et poings liés », opine le député de Lac-Saint-Jean et whip de l'opposition pé-

Voir page A-4 : La reddition

Les silences du projet d'entente

Bernard Descôteaux

LE QUÉBEC qui, au cours des dernières années, avait espéré obtenir des amendements constitutionnels dans des domaines comme le mariage et le divorce ainsi que les télécommunications devra vraisemblablement en faire son deuil car les premiers ministres des autres provinces et le gouvernement fédéral ne jugent plus utile de discuter de ces questions.

C'est ce qui ressort en effet à la lecture du document obtenu hier par LE DEVOIR dans lequel on retrouve consigné chacun des 57 points de l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral et les premiers ministres des provinces anglophones mardi soir dernier.

Intitulé « Rapport d'étape » et daté du 8 juillet, ce document passe complètement sous silence un consensus intervenu plus tôt ce printemps et qui ouvrait la porte à des amendements sur ces deux sujets et d'autres

Voir page A-4 : Les silences

L'Occident s'apprête à intervenir militairement en Yougoslavie

d'après Reuter et AFP

HELSINKI — Les dirigeants occidentaux membres de l'OTAN, de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) s'apprêtent à approuver une intervention militaire pour appliquer les sanctions de l'ONU contre Belgrade et protéger les convois humanitaires en Bosnie.

Toutefois, les négociateurs de la CSCE ont tenté en vain hier soir de parvenir à un accord sur une déclaration condamnant la Yougoslavie et décidé de laisser aux chefs des pays membres le soin de résoudre ce problème aujourd'hui.

« Il n'a pas été possible de parvenir à un consensus », a déclaré Jan Kubis, délégué tchécoslovaque à la Conférence et président de la principale commission de la CSCE.

Par ailleurs, à New York, l'émissaire de la CEE en Yougoslavie Lord Carrington a annoncé hier qu'il proposait aux protagonistes du conflit bosniaque de reprendre des pourparlers de paix à Londres, à une date non encore précisée.

Au terme d'un entretien avec les membres du Conseil de sécurité, le président de la conférence de paix de la CEE sur la Yougoslavie a déclaré qu'il adresserait une lettre aux dirigeants des trois communautés — musulmane, serbe et croate — de

Autres informations p. A-7

Bosnie-Herzégovine leur demandant de reprendre des négociations et de se rendre à Londres pour entamer une conférence de paix.

À Helsinki, le président George Bush a exhorté la CSCE à s'assurer que l'aide humanitaire parvienne aux civils « quel qu'en soit le prix » et à imposer une trêve aux belligérants de Bosnie.

Deux bâtiments de guerre américains, un croiseur et un navire de débarquement amphibie de la VIe

flotte basée en Méditerranée, ont d'ailleurs regagné hier soir la mer Adriatique. Ils pourraient servir à un éventuel blocus naval de la Yougoslavie.

Paris a annoncé quant à lui l'envoi de neuf hélicoptères de combat et de 700 soldats — au lieu de 400 prévus initialement pour participer à la protection de Sarajevo.

Cette décision a été prise en accord total avec les Nations unies, a souligné l'Élysée, répondant ainsi à un porte-parole des Nations unies à Sarajevo, qui avait exhorté la France à ne pas envoyer les appareils dans la capitale bosniaque tant qu'ils ne pourraient y opérer en toute sécurité.

« L'opération s'est faite avec l'accord total des Nations unies et l'approbation personnelle de son secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali », a déclaré Jean Musitelli, porte-parole du président Mitterrand à Reuter, en marge du sommet de la CSCE.

Il a ajouté que l'initiative française avait également été appuyée par Marrack Goulding, le responsable des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Dans une interview à la BBC, Fred Eckhard, porte-parole des casques bleus à Sarajevo, avait déclaré que le major-général Lewis Mackenzie, commandant des forces de l'ONU sur place, souhaitait que la France

retarde l'envoi de ses neuf hélicoptères jusqu'à ce que la sécurité soit assurée dans la capitale bosniaque.

Selon diverses sources autorisées, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et l'OTAN sont sur le point d'envoyer des forces en Yougoslavie pour rendre effectives les sanctions de l'ONU et protéger les convois humanitaires en Bosnie-Herzégovine.

« Ce type d'aide est le bienvenu à Sarajevo, a déclaré le président bosniaque, Alija Izetbegovic, qui participe au sommet de dirigeants de 51 États de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), ouvert hier à Helsinki.

« J'aimerais que l'Italie et d'autres

Voir page A-4 : L'Occident

FORCES
Numéro 98 / Été 1992

En kiosque et en librairie : 6,25 \$

Société d'édition de la revue FORCES
500, rue Sherbrooke ouest, bureau 1270, Montréal (Québec) H3A 3C6
Pour abonnements : Téléphone : (514) 286-7600



Pleins feux sur les musées

À l'occasion de la tenue prochaine au Québec de la XVI^e Conférence générale du Conseil international des musées (ICOM)

UN GRAND NUMÉRO SUR
LES MUSÉES et
la MUSÉOLOGIE
au Québec et au Canada,
aux États-Unis, en France et dans le monde...

Au sommaire de ce numéro :

- Au Québec, un réseau de musées qui irradie le territoire
- La muséologie canadienne : jeunesse et innovation
- Les musées américains : tendances et défis
- Les musées de France prêts à jouer leur rôle dans la nouvelle Europe
- Les musées des sciences et des techniques en pleine effervescence
- Les musées, carrefours du monde



L'entente mérite d'être améliorée

— Brian Mulroney

Maurice Girard
de la Presse canadienne

OTTAWA — Comme Robert Bourassa, le premier ministre Brian Mulroney estime que l'entente de principe conclue mardi sur la réforme constitutionnelle mérite quelques améliorations. « J'ai certaines idées mais je voudrais d'abord en parler avec mes collègues », a-t-il déclaré hier à son retour au pays.

Accompagné de sa femme Mila et d'un de ses fils, M. Mulroney est descendu d'avion quelques minutes après la conférence de presse télévisée du premier ministre du Québec.

De retour d'Europe, où il venait d'effectuer une visite officielle, le premier ministre semblait certes plus serein que la veille devant les événements déterminants qui se sont produits en son absence. Ce qui avait eu l'heur de le prendre un peu de court à Munich (Allemagne), où il se trouvait quand a été faite l'annonce d'une entente entre les neuf provinces anglophones et son ministre responsable du dossier constitutionnel, Joe Clark.

S'il communique en pensée avec le chef du gouvernement du Québec, le premier ministre Mulroney se trouve presque en contradiction, bien involontairement, avec un des



Brian Mulroney

bonzes de son parti, le sénateur Gerald Beaudoin, qu'il a lui-même nommé à la commission coprésidée par la députée Dorothy Dobbie. MM. Beaudoin et Mulroney n'envisagent pas la réforme du Sénat de la même façon.

Si le sénateur y voit un bel embrouillamini en perspective et un effet réducteur pour le Québec — « Huit sièges comparé à 24, ce n'est rien, c'est très, très petit. C'est comme si on n'existait pas » — le

premier ministre considère au contraire que le modèle triple E serait l'occasion idéale de se débarrasser d'une « engeance » qu'il ne porte visiblement pas dans son cœur : les sénateurs libéraux nommés par l'ex-premier ministre Pierre Trudeau.

« Au cours des derniers mois, les sénateurs libéraux ont voté contre la loi sur les garderies, contre l'accord du lac Meech, contre la TPS et le libre-échange et en faveur du projet de loi S-31, qui aurait eu pour effet de banaliser complètement la Caisse de dépôt et placement du Québec. »

« Ce n'est pas une lourde perte de perdre des joueurs comme ça pour le Québec », a-t-il observé dans un point de presse improvisé sur la piste d'atterrissage de la base militaire de Uplands.

Dans l'ensemble, M. Mulroney a ainsi trouvé « encourageante » la déclaration de M. Bourassa, qui « a fait preuve d'ouverture d'esprit et de leadership dans le dossier de la défense des intérêts du Québec, et le désir d'effectuer une réconciliation nationale d'autre part ».

Il ne voit donc plus de raison pour le Québec de se tenir plus longtemps à l'écart des réunions fédérales-provinciales des premiers ministres puisque son gouvernement a obtenu, affirme-t-il, « la substance » de la défunte entente du lac Meech.

« Il n'y a pas encore convocation

d'une conférence des premiers ministres mais si c'était le cas, je ne serais pas surpris s'il (M. Bourassa) y assistait. Après tout, on a démontré beaucoup de bonne foi. Et M. Bourassa — lui-même de bonne foi, fier et confiant dans l'avenir du Canada — cherchera à faire sa contribution à la discussion », a soutenu M. Mulroney.

Par ailleurs, le leader du Nouveau Parti démocratique, Mme Audrey McLaughlin, a proposé de suspendre le rappel du Parlement prévu pour le mercredi 15. « Je suis convaincue qu'il est peut-être trop tard pour discuter des propositions à la Chambre », a-t-elle dit.

Son collègue libéral, critique en matière constitutionnelle, André Ouellet, en convient. « S'il y a maintenant une entente de principe, la raison d'être de la convocation des chambres la semaine prochaine n'existe plus », a-t-il fait valoir.

Pour sa part, le grand chef de l'Assemblée des Premières nations, Ovide Mercredi, est heureux que M. Bourassa n'ait pas insisté en conférence de presse sur les difficultés de mise en œuvre des gouvernements autochtones au pays, dont au moins une dizaine sur le seul territoire québécois. « S'il avait eu des inquiétudes sur les gouvernements autochtones, il l'aurait dit », fait-il.

Bâtir le Québec sans détruire le Canada

Extraits de la déclaration prononcée hier par le premier ministre du Québec

« IL Y A EU un développement important il y a quelques jours à Toronto où les rencontres multilatérales ont conclu des offres pour le Québec. On doit certainement se réjouir de cette situation, en tenant compte du fait, par exemple, que s'il y avait eu échec, le processus multilatéral (de négociations) au Canada aurait été de nouveau discrédité. Nous avons constaté, donc, cette volonté très ferme de la part de nos collègues canadiens de faire des efforts considérables pour essayer d'arriver à un dénouement qui soit acceptable au Québec et au Canada.

« J'ai toujours dit que j'étais prêt à considérer sérieusement de retourner à la table si nous avions la substance de l'accord du lac Meech. J'ai employé le terme « substance » parce que je ne voulais pas qu'on interprète la volonté du gouvernement comme étant inutilement intransigeante. On doit constater qu'il y a eu un progrès énorme de ce côté. Il reste encore des clarifications sur quelques points : sur la question de la société distincte, sur la question des nouvelles provinces. On a été informé qu'on cherche des formules pour pouvoir tenir compte des représentations du Québec puisque nous avions le droit de veto dans l'accord du lac Meech. Par ailleurs, il est clair que sur les points tels le pouvoir de dépenser, le droit de veto, la question de la Cour suprême, l'immigration, à toutes fins pratiques, ça répond aux demandes du Québec.

« Je voudrais simplement dire que ces demandes-là étaient fondées sur une réalité historique. Durant tout le débat des derniers mois, on parlait constamment, pour ce qui a trait au droit de veto, qu'il fallait tenir compte du droit de veto du Québec. Mais nous n'avons jamais exigé que le droit de veto soit limité au Québec. Je le répète encore une fois, le droit de veto est accordé à toutes les provinces, et nous considérons tout à fait logique que lorsqu'on parle d'institutions nationales qui se trouvent à affecter l'équilibre des pouvoirs, que toutes les provinces... On insiste beaucoup sur l'égalité des provinces, mais s'il y a un endroit où l'égalité des provinces doit s'exprimer, c'est quand il s'agit du fonctionnement des institutions nationales. Et c'est pourquoi nous avons toujours cru qu'il était tout à fait justifié d'insister pour ce droit de veto pour le Québec et de n'avoir, loin de là, selon la logique même que nous venons d'affirmer, aucune objection à ce que les autres provinces puissent également avoir le droit de veto.

« Il y a un point important dans l'accord du lac Meech que je voudrais souligner, c'est que dans les questions de partage des pouvoirs, s'il y avait un amendement constitutionnel dans des secteurs des provinces, nous avons le droit de nous retirer. C'est-à-dire nous avons une forme de droit de veto, nous pouvons nous retirer avec pleine compensation. Vous savez que ceci s'applique en vertu de la Constitution de 1982, que ceci s'applique pour l'éducation et la culture. Ceci s'appliquera maintenant pour les autres secteurs. Donc, ceci est un gain très important, notamment pour le Québec. Alors, voici pour ce qu'on a appelé la ronde Québec. (...)

« Pour ce qui a trait à la réforme du Sénat, on a fait une proposition d'un Sénat égal. Dans cette proposition, comme vous le savez, le nombre de sénateurs du Québec subit une baisse très importante, c'est-à-dire de 24 à 8, et la proportion des sénateurs du Québec au sein du nouveau Sénat baisse substantiellement. Nous comprenons très bien que les pouvoirs du Sénat proposé sont inférieurs aux pouvoirs du Sénat actuel. Mais il reste quand même qu'en apparence, à tout le moins, — c'est le moins qu'on puisse dire — c'est un recul important. Il y a un aspect que je voudrais quand même souligner, c'est que si nous tenons compte que le Canada est un pays biculturel, si nous tenons compte de la loi des langues officielles, le français et l'anglais, on est obligé de constater qu'avec un nouveau Sénat, cette application du bilinguisme canadien sera plutôt théorique, étant donné le nombre très limité de sénateurs francophones.

« Le gouvernement du Québec est prêt à examiner ces propositions, il est prêt à les examiner dans leur ensemble, voir notamment ce qu'il adviendra du partage des pouvoirs. On est prêt à discuter de certains changements, peut-être pas des changements fondamentaux, mais qu'on puisse examiner certaines propositions



PHOTO PC

Robert Bourassa

qui doivent être faites. D'ailleurs, il y a des discussions en cours. Nous sommes en présence de textes préliminaires. Comment dans cette question du Sénat, nous pourrions considérer le fonctionnement de la démocratie. Si c'est un veto suspensif, si c'est référé à la Chambre des communes, en tant que le Québec est considéré, la proportion ne sera pas sensiblement différente. C'est-à-dire qu'actuellement, nous avons 23 %. Ça pourra être de 22 %.

« Dans le cas du veto absolu pour cette province, il y a lieu d'examiner toutes les implications. Je pense bien qu'il est normal qu'en face de changements radicaux comme ceux-là, qui vont avoir une portée pour un temps indéfini, on puisse examiner toutes les implications. Nous comprenons très bien les inquiétudes de l'Ouest du Canada et nous comprenons très bien sa réaction à la suite de décisions du gouvernement fédéral en 1982. Mais on sait fort bien que même si on prend cet exemple-là, même en 1982, si on prend la politique fédérale du moment, il y a peut-être sept provinces où les consommateurs étaient bien heureux des décisions fédérales étant donné que cela avait une répercussion sur le prix du pétrole qui leur était favorable.

« Donc, le gouvernement du Québec — nous en avons discuté brièvement hier au conseil des ministres — va examiner ces propositions. Nous allons examiner les propositions qui ont été faites pour la question des autochtones. J'ai d'ailleurs eu l'occasion il y a quelques mois de m'exprimer très clairement à ce sujet, entre autres en ce qui a trait à l'intégrité du territoire du Québec, et nous n'avons pas changé d'idée.

« Sur la question du partage des pouvoirs, nous insistons sur un nouveau partage des pouvoirs. Je pense notamment à la question des ressources humaines. On sait comment le développement des ressources humaines est fondamental pour l'avenir d'une société. Or nous constatons qu'il y a une ouverture très claire dans les propositions fédérales pour que les provinces puissent contrôler le développement des ressources humaines avec la formation de la main-d'œuvre. On aborde même indirectement la gestion des fonds de l'assurance-chômage, de manière à ce qu'il y ait une cohérence de la part du gouvernement du Québec. En l'occurrence, une cohérence entre les politiques d'aide sociale, de main-d'œuvre, et l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage. Il y a là un élément majeur de la réforme constitutionnelle. Si le Québec peut obtenir tous les pouvoirs importants pour lui pour préparer la main-d'œuvre de demain, c'est un élément dont on tiendra compte et qui à certains égards, pourrait être déterminant.

« Alors, voilà, je voulais simplement en quelques mots résumer la position du Québec. Nous constatons que pour ce qui a trait à l'accord du lac Meech, il y a eu un progrès considérable. Nous sommes à discuter certaines clarifications dans les questions de partage des pouvoirs, de la réforme du Sénat et des droits des autochtones. Nous nous donnons quand même le temps d'examiner les textes préliminaires qui nous ont été envoyés. Nous sommes très perplexes à certains égards, mais nous voulons examiner ces questions-là et nous aviserons par la suite.

« Je voudrais terminer simplement en disant que, comme vous le savez, mon gouvernement et mon parti veulent défendre avec la plus grande détermination mais aussi avec lucidité l'identité du Québec. Le Québec est une nation, mais pour nous, la nation n'est pas un absolu. Nous sommes de notre siècle et nous voulons que nous puissions nous développer à l'intérieur de la fédération canadienne. Comme je l'ai dit, bâtir le Québec sans détruire le Canada. »

— Robert Bourassa

Les experts y voient un net recul pour le Québec

Paul Cauchon

HARO sur le Sénat : les politiciens et juristes consultés hier dans les universités interprétaient les propositions canadiennes-anglaises sur un nouveau Sénat comme un net recul pour le Québec, tout en s'inquiétant du contenu de la « société distincte »... ou ce qu'il en reste.

Pour sa part le sénateur Gérard Beaudoin admettait préférer un Sénat équitable au Sénat égal maintenant proposé. La proposition des premiers ministres canadiens-anglais est-elle définitive ? M. Beaudoin se le demandait à voix haute et semblait s'en inquiéter.

« Au Canada anglais on a probablement voulu faire bouger M. Bourassa et on semble y avoir réussi, ajoute-t-il. Quant à M. Bourassa il semble vouloir éventuellement revenir à la table de négociations pour obtenir des précisions sur certains points, particulièrement le veto, le partage des pouvoirs, la création de nouvelles provinces. »

Le sénateur Beaudoin demeurait toutefois très prudent, ajoutant « en avoir vu d'autres » et ne prendre rien pour acquis avant que tout soit signé.

Pour Christian Dufour, politologue de l'Institut de recherches politiques à Québec, la proposition des premiers ministres anglophones remet clairement en cause les acquis du *French Power*. « Le Canada anglais s'est cristallisé et semble avoir décidé de débloquent en identifiant clairement le genre de pays dont il



PHOTO JACQUES GRENIER

Gérald Beaudoin

veut. »

M. Dufour ajoute que la société distincte demeure tout à fait symbolique. « Robert Bourassa ne semble pas s'en servir pour demander plus de pouvoirs, alors qu'il est important de récupérer des pouvoirs parce que le Québec est de plus en plus marginalisé dans l'ensemble canadien. »

Christian Dufour note avec une certaine ironie qu'avec cette nouvelle proposition le pouvoir de l'Ouest augmenterait au sein de l'ad-

ministration fédérale et le pouvoir du Québec diminuerait, alors que l'ensemble des négociations en cours ont été déclenchées par les demandes du Québec pour obtenir plus d'autonomie. « C'est comme si le dynamisme traditionnel du Québec se retournerait contre lui. »

Pour Henri Brun, juriste à l'Université Laval, ce nouveau Sénat pose de sérieux problèmes d'efficacité des institutions fédérales et soulève des problèmes de démocratie.

Au total, a-t-il calculé, 60 % de ces nouveaux sénateurs représenteraient 15 % de la population du Canada. « C'est bien beau l'égalité des provinces mais la démocratie compte aussi. »

De plus ce 60 % représenterait des sénateurs issus de petites provinces, « portées à favoriser un fédéralisme centralisateur, avec un pouvoir de dépenser, parce qu'elles en profitent plus. »

Ce Sénat c'est une boîte de Pandore, ajoute-t-il, qui va « complexifier les institutions fédérales, réduire leur efficacité, augmenter les coûts. »

De plus, M. Brun remarque qu'on répète constamment que dans cette nouvelle entente la substance de Meech serait respectée « mais c'est faux : dans Meech on disait que le Québec gardait 24 sénateurs. »

Henri Brun s'étonne également qu'on puisse attribuer au Québec un veto après avoir fait ce que ce veto était censé protéger. « Le veto c'était pour empêcher, justement, qu'on fasse naître une nouvelle chambre

législative égale. »

Gardant l'impression que le premier ministre du Québec a voulu gagner encore du temps hier il se demande comment un gouvernement québécois pourrait faire « avaler » cette entente à la population.

À l'Université d'Ottawa un autre politologue, Daniel Proulx, s'interroge sur le libellé de la société distincte, qui demeure encore inconnu, et doutait de l'utilité du veto proposé : si le Québec veut utiliser ce pouvoir pour empêcher des modifications constitutionnelles ou en proposer il se bute aux autres provinces qui auront elles aussi ce veto. De plus, sur le plan symbolique, « on fait passer l'égalité des provinces avant le caractère distinct du Québec. »

Un veto qui requiert l'unanimité lui semble impraticable. « Déjà tout ce processus traîne en longueur et les gens n'en peuvent plus parce que nous avons besoin de l'unanimité pour la procédure d'amendement à la constitution, alors on ajoute cette notion d'unanimité au veto concernant toute modification aux institutions fédérales. »

De savants calculs l'amènent à croire que le Sénat proposé n'aurait quand même pas un rôle si important à jouer, le rôle de la Chambre des communes demeurant prépondérant, mais il reste que « le Québec est réduit à la portion congrue. Cela confirme que la société distincte est un concept creux au Canada anglais : on est d'accord avec s'il n'a pas de conséquences pratiques. »

Les Canadiens n'éliront pas leurs sénateurs lors du prochain scrutin

OTTAWA — Les citoyens du Canada n'auront pas à se rendre aux urnes pour l'élection d'un nouveau Sénat lors du prochain scrutin fédéral, a fait savoir, hier, un haut fonctionnaire fédéral.

Même si la récente entente constitutionnelle tient bon et est rapidement ratifiée, il faudra passablement de temps pour adopter une législation créant une nouvelle chambre haute, a déclaré le fonctionnaire sous le couvert de l'anonymat.

« Je présume que la phase de transition vers un nouveau Sénat durera au moins cinq ans », a-t-il indiqué.

Par ailleurs, le sort du Sénat actuel et de ses membres demeure pour le moment une question sans réponse. « Personne ne s'est vraiment penché sur la question de savoir ce qui adviendra du Sénat actuel, a dit le fonctionnaire. Votre prédiction vaut la mienne. »

Par ailleurs, une séance d'information de hauts fonctionnaires sur l'entente constitutionnelle, conclue mardi par les neuf premiers ministres provinciaux du Canada anglais, a soulevé des interrogations relatives à la clause faisant état du caractère distinct de la société québécoise.

Une proposition fédérale visant à préciser le contenu de cette clause et à l'enchâsser dans la Charte canadienne des droits avait contribué à ramener le calme dans un débat qui avait mené à l'échec de l'accord du lac Meech.

Mais la nouvelle entente donne au Québec la possibilité d'ajouter cette disposition à la clause Canada, où elle pourrait être utilisée par les tribunaux pour les aider à interpréter l'ensemble de la Constitution, y compris les portions établissant le par-

tage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces. La clause Canada équilibrerait alors à un préambule ayant force de loi.

Une affirmation de la « responsabilité » du Québec de protéger et promouvoir le caractère distinct de sa société serait insérée à la fois dans la clause Canada et dans la Charte des droits.

Le premier ministre Bourassa a déclaré hier que son gouvernement veut d'abord que soient clarifiées les dispositions relatives à la société distincte. Mais le fonctionnaire fédéral a indiqué que le Québec avait fait part de sa préférence à voir cette section incluse dans la clause Canada, ajoutant que l'avis légal émis par Ottawa était à l'effet que « cela ne fait aucune différence ». Ce qui n'est pas l'opinion des experts constitutionnels.

Le directeur du département de droit constitutionnel du Barreau canadien, M. Scott Fairley, s'est ainsi dit d'avis que le fait d'insérer la société distincte dans la clause Canada signifie qu'elle pourrait être utilisée par les tribunaux pour statuer sur la portée du partage des pouvoirs.

M. André Durocher, expert constitutionnel au sein de l'étude légale Martineau Walker, de Montréal, a pour sa part déclaré que la nouvelle proposition relative à la société distincte n'augmenterait pas le poids constitutionnel de celle-ci, mais pourrait étendre sa portée pour modifier l'ensemble de la Constitution.

Le haut fonctionnaire a déclaré qu'Ottawa désirait que soit établi un échéancier de ratification lors d'une rencontre des premiers ministres où serait présent le Québec.

Le gouvernement fédéral espère une ratification rapide des propositions.

Les autochtones pourront se séparer du Québec, estime l'Institut C.D. Howe

Portia Priegert

de la Presse canadienne

OTTAWA — Le Québec a le droit à l'autodétermination, mais si la province choisit la voie de la souveraineté, elle doit reconnaître que les autochtones ont les mêmes droits, soutient une étude de l'Institut C.D. Howe, rendue publique hier.

Ceci veut dire que les membres des Premières nations pourraient se séparer d'un Québec souverain afin de demeurer au sein du Canada, ou opter pour leur indépendance propre, souligne M. Daniel Turp, professeur de droit à l'Université de Montréal. Son essai est partie prenante du dernier volume d'une étude indépendante de l'Institut de recherche portant sur les coûts potentiels d'une séparation du pays.

Des problèmes juridiques complexes pourraient survenir dans des régions telles que le nord du Québec où la majorité des résidents sont des autochtones, mentionne M. Turp. Mais l'historien Desmond Morton,

professeur de l'Université de Toronto, doute que le principe d'autodétermination soit retenu. Il soutient que les arguments politiques auraient le dessus sur les lois et il croit que les Canadiens causeraient un rare précédent s'ils acceptaient de se séparer cordialement.

Pour Stanley Hartt, ex-chef de cabinet de Brian Mulroney, l'incertitude entourant les lois commerciales susciterait des réticences à faire des affaires avec un Québec souverain.

A.L.C. de Mestral, un professeur de droit de l'Université McGill, déclare qu'il est fallacieux de croire que les accords commerciaux internationaux garantiront automatiquement au Québec un accès au reste du continent dans le cadre d'une séparation.

Quant à M. Vilaysoun Loungnath, également professeur de droit à l'Université de Montréal, il soutient qu'un Québec souverain et le reste du Canada devront trouver un terrain d'entente quant à un espace économique commun.

Fin de la grève au Toronto Star

TORONTO (PC) — Une grève d'un mois a pris fin hier au *Toronto Star* par la ratification d'un nouveau contrat de travail par 82 % des travailleurs qui ont pris part au vote.

Les négociateurs de la Southern Ontario Newspaper Guild, qui représente 1600 travailleurs en grève, avaient recommandé l'acceptation de l'entente de principe, conclue cette semaine avec l'intervention du médiateur en chef de la province, Vic Pathe.

Les journalistes, cadres de la rédaction et autres employés devraient reprendre le travail au cours des prochains jours, permettant ainsi au *Toronto Star*, le quotidien

canadien dont le tirage est le plus élevé, de reprendre sa vitesse de croisière. Des éditions réduites ont été réalisées par la direction et par des briseurs de grève au cours du conflit.

L'accord de principe intervenu stipule que le *Toronto Star* doit informer le syndicat de ses projets de mises à pied et de ses intentions de faire appel à des sous-contractants. De plus, le journal est revenu sur sa décision de congédier 12 employés qui ont commis des actes de violence sur les piquets de grève. Ces employés seront plutôt suspendus pour un mois. Le syndicat pourrait toutefois en appeler de cette décision.



LES OFFRES CONSTITUTIONNELLES



Ottawa doit convoquer les premiers ministres

— Bob Rae

Suzanne Dansereau
de la Presse canadienne

TORONTO — Ottawa devrait profiter de la nouvelle ouverture du premier ministre québécois Robert Bourassa en convoquant « le plus tôt possible » une conférence fédérale-provinciale sur la constitution, estime le chef du gouvernement ontarien Bob Rae.

Lors de cette conférence, les premiers ministres provinciaux du Canada anglais et Ottawa pourrissent apaiser les craintes que manifeste le Québec et « clarifier » certains points, a expliqué hier M. Rae.

Mais il n'est absolument pas question de tout renégocier, a-t-il ajouté. « Nous allons parler, mais nous n'allons pas rouvrir toute l'entente. Une réouverture de l'entente globale est exclue. »

Le premier ministre de la plus importante province du Canada a fait ce que beaucoup de Canadiens et de Québécois intéressés au match constitutionnel ont fait hier après-midi à 14 h : il a interrompu son travail pour écouter religieusement la conférence de presse télévisée du chef du gouvernement québécois.

Il en est sorti — comme plusieurs — un peu perplexe : « M. Bourassa est le champion de l'ambiguïté », a-t-il opiné. « C'est impressionnant. »

Mais, malgré le « langage ambigu », M. Rae a senti que « la porte » était « ouverte », que M. Bourassa accueillait favorablement l'entente des neuf premiers ministres anglophones : « Il n'a pas dit non. »

M. Bourassa a certes des doutes, « des questions à poser » notamment sur le Sénat, mais « nous allons lui montrer » que ces doutes peuvent



Bob Rae

PHOTO PC

être calmés, a dit hier M. Rae. Par exemple, le Sénat n'est pas assez bilingue et biculturel ? « Il y a la règle de la majorité », répond Bob Rae.

Le Sénat donne-t-il à 15 % de la population la possibilité de bloquer des lois ? « Les pouvoirs du Sénat sont très limités et définis et ce sont encore les Communes qui dominent. Le gouvernement peut gouverner », répondra encore Bob Rae.

L'Ontario attend maintenant que le premier ministre canadien Brian Mulroney se décide à convoquer une conférence des premiers ministres. Si M. Mulroney devait changer de stratégie et opter plutôt pour des offres unilatérales déposées en Chambre, l'Ontario serait très contrariée : « Comment oserait-on faire une chose pareille ? » a commenté hier M. Rae.

Le triple E : une triple erreur

— Fernand Daoust

Jean Chartier

« LE SÉNAT triple E, c'est une triple erreur. Ce Sénat consacrerait l'affaiblissement politique du Québec et le renforcement exagéré des petites provinces. C'est particulièrement dangereux pour le Québec, et ceci introduit un cheval de Troie qui va modifier sensiblement le caractère binationnel du Canada. »

Telle est la déclaration qu'a faite hier le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust, à la suite de la conférence de presse de M. Bourassa. « C'est une grande victoire pour les petites provinces. Dans un pays culturellement homogène, dans un creuset comme les États-Unis, ça passe encore, mais au Québec c'est ridicule. »

M. Gérald Larose, président de la Confédération des syndicats nationaux, estime quant à lui que c'est la banalisation du Québec en une province comme les autres. « Le Québec va devenir une province pas plus importante que le Yukon qui a comme particularité d'avoir une majorité d'Amérindiens, que la Nouvelle-Écosse qui se distingue en tant que berceau royaliste du Canada. Ce n'est que l'aboutissement juridique du concept de société distincte mis de l'avant en 1967. »

M. Larose a été le premier à con-



Fernand Daoust

PHOTO JACQUES NADEAU

voquer une conférence de presse, dès que M. Bourassa eut terminé la sienne et il a vite émis des propos limpides à l'endroit du premier ministre : « Cette proposition est irrecevable, inacceptable et imbuvable. M. Bourassa, le Québec n'est pas une grosse communauté culturelle, le Québec n'est pas une grosse tribu, le Québec est une nation qui a besoin d'un chef d'État, pas d'un *Washi Washa*. »

Le président de la centrale ou-

vière voit le premier ministre dans une souricière et il juge qu'il s'y est mis lui-même : « M. Bourassa a envoyé un seul message clair aux partenaires canadiens, à savoir je veux retourner à la table de négociation coûte que coûte, et ils l'ont compris. » M. Larose ne croit pas que le premier ministre du Québec ait vraiment des propositions nouvelles à présenter : « Pour la dignité, pour la contenance, il ne dit pas oui tout de suite. Mais, le peuple du Québec ne se laissera pas enterrer vivant. Il y aura un débat extraordinaire dans les semaines et les mois qui viennent. Que M. Bourassa assume ses responsabilités de chef d'État ou qu'il démissionne », lance-t-il.

M. Larose a terminé son exposé fort net en disant que M. Bourassa aura à proposer « la reddition ou la réalisation de notre projet national ». Le syndicaliste pense que l'idée du peuple québécois est faite : « Il commence même à en avoir ras-le-bol le peuple. Ce que tout le monde attend, c'est un calendrier. Et le jour où il sera annoncé, on agira. »

Le chef syndical exprime son analyse du comportement de M. Bourassa dans les termes suivants : « La responsabilité d'un leader politique, c'est d'être clair. Mais on assiste à du théâtre. Tous ces gens-là nous mentent. Et nous regardons du grand Bourassa de patin de fantaisie. Cette homme improvise, il gagne du

temps. On ne conduit pas la destinée d'un peuple de cette manière. Un leader doit avoir un projet. Lui, il gère à la petite semaine. Ça vide un peuple de sa substance. »

Le président syndicaliste juge dans les termes suivants le bilan du premier ministre depuis deux ans : « Depuis Meech, M. Bourassa a mis en place une stratégie qui a affaibli le Québec dans sa volonté populaire et dans sa substance. J'espère que le Parti libéral, qui n'est pas composé seulement d'imbéciles, va forcer M. Bourassa à poser une question claire pour régler les choses définitivement. »

Le président de la FTQ n'est pas plus tendre pour ceux qui ont mis M. Bourassa sur la voie de l'acceptation. Il parle en particulier de M. Beauchamp qui a mis le Canada anglais sur la piste de la reddition du Québec.

« Il a poussé cette idée de Sénat et M. Bourassa s'apprête à accepter un illusoire droit de veto contre le Sénat lourd, pesant. C'est l'échange d'un lièvre contre un cheval. On se fait avoir de façon dangereuse. Je ne peux pas concevoir que M. Bourassa n'ait pas donné quelques coups de poing sur la table. »

Le président de la FTQ a terminé sur la blague connue : « Savez-vous comment s'appelle la conseillère juridique de M. Bourassa ? Ninon Oulmet Sioui. »

Bourassa démobilise les Québécois

— Lucien Bouchard

Guy Taillefer

ON NE s'entend pas au sein de l'*Intelligentsia* souverainiste sur ce qu'a voulu dire le premier ministre Robert Bourassa, sinon qu'il a fait jouer ses propos sur tous les registres. Contrairement au Parti québécois, le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, croit que le premier ministre Robert Bourassa a rejeté hier les offres « surréalistes » du Canada anglais, mais qu'il a tout simplement « trop peur de la souveraineté » pour l'admettre ouvertement.

« Égal à lui-même, M. Bourassa a émaillé son discours de pistes pour tout le monde », a estimé M. Bouchard, rejoint aux Îles-de-la-Madeleine. Une attitude qui, stratégiquement, semble bien le servir, mais qui, sur les Québécois, a un effet « démobilisateur ».

M. Bouchard ne croit pas que M. Bourassa attende, pour mieux l'entériner, des précisions sur l'entente constitutionnelle, « ce nouvel épisode dans le long *soap opera* » de l'histoire canadienne. Il pense au contraire que le premier ministre a signifié par la bande son rejet de l'accord, en

exprimant notamment sa déception face au fait que l'établissement d'un Sénat triple E évacuerait presque complètement l'utilisation du français à la Chambre haute.

Un accord qui se trouve par-dessus tout, selon le chef du BQ, à « coincer » le premier ministre Brian Mulroney, auquel son ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a fait un « pied de nez » en négociant avec les provinces anglophones une entente que le Québec, dans l'impossibilité de la faire modifier d'un iota, rejettera.

En renvoyant dos à dos le Québec et le Canada anglais, l'entente constitutionnelle précipite Ottawa dans une impasse dont M. Mulroney cherchera à se sortir en organisant un référendum national, prédit M. Bouchard.

Cette entente, M. Bourassa ne l'a pas négociée en coulisses, contrairement à ce que tout le monde prétend, affirme M. Bouchard, selon lequel il est abominablement faux de prétendre que « la poutine » que constituent les propositions du Canada anglais reprend l'ensemble des dispositions du défunt accord du lac Meech.



Lucien Bouchard

PHOTO PC

Le « pernicieux » droit de veto accordé au Québec en est le plus bel exemple. En se l'accordant aussi à elles-mêmes, les provinces anglophones cherchent seulement à « sceller

jusqu'à la fin des temps les reculs qui sont imposés au Québec ». Idem pour le nouveau Sénat élu, égal et efficace : voilà que, sous le couvert d'équité démocratique, le Canada anglais dote de pouvoirs réels, et non plus seulement théoriques, une Chambre haute à l'intérieur de laquelle les huit sénateurs québécois seront plus minorisés que jamais. Une perte que ne compense qu'illusoirement l'augmentation proposée du nombre de députés québécois à la Chambre des communes, dit M. Bouchard, puisqu'en réalité, la proportion des sièges accordés au Québec y demeurera à peu près la même qu'actuellement.

Il n'y pas, du reste, que le PQ qui pense que M. Bourassa s'apprête à rendre les armes. Le président du Mouvement national des Québécois, Sylvain Simard, a soutenu hier que le premier ministre « a décidé d'interpréter positivement la mise au pas du Québec par des offres qui détruisent la substance et l'esprit de Meech et nient le développement de la nation québécoise ». M. Simard demande à M. Bourassa de respecter la loi 150 et de tenir un référendum sur la souveraineté.

Les propos de Bourassa agacent les élites anglophones

Guy Taillefer

LES OFFRES constitutionnelles faites mardi au Québec par le Canada anglais contiennent davantage que ce que les Québécois étaient en droit d'espérer, estime-t-on au Parti Égalité et à Alliance-Québec qui ont manifesté, à des degrés différents, leur agacement devant les propos tenus hier en conférence de presse par le premier ministre Robert Bourassa.

L'un et l'autre espèrent qu'en bout de ligne, M. Bourassa dira oui au reste du Canada, même si les propositions d'Ottawa leur inspirent certaines inquiétudes, en ce qui concerne notamment sa clause de société distincte. Ils continuent d'y voir une menace potentielle à l'épanouissement de la minorité anglo-québécoise.

« M. Bourassa n'a pas dit qu'il irait s'asseoir à la table (des négociations), mais il a quand même ac-

cepté d'entrer dans la salle à dîner », s'est consolé le président d'Alliance-Québec, Robert Keaton qui, tout agacé qu'il soit, comprend malgré tout que M. Bourassa fasse preuve de prudence. Le premier ministre, pense M. Keaton, n'a pas tort d'exiger des clarifications, mais gagnerait à être lui-même moins ambigu.

Reste que les offres du Canada anglais, ce n'est rien de moins que « Meech plus », selon lui. Sur tous les plans, les Québécois font des gains, d'après M. Keaton, y compris sur la question du Sénat triple E, où la perte de poids numérique du Québec sera compensée par un encadrement infiniment plus serré des pouvoirs de la Chambre haute.

Ce n'est pas l'avis du chef du Parti Égalité, Robert Libman, dont l'opinion sur la réforme du Sénat rejoint incidemment celle des forces souverainistes. À savoir que le Québec y voit sa représentation diminuer de façon inquiétante.

« Frustré » que M. Bourassa ne se montre pas plus ouvert à des offres aussi formidables, M. Libman dit en même temps avoir de « très sérieuses réserves » face aux propositions du Canada, dans la mesure où elles affaiblissent le pouvoir central en proposant que soient cédées aux provinces toute une série de responsabilités.

M. Libman n'en souhaite pas moins que M. Bourassa retourne dans les plus brefs délais à la table des négociations et accepte, moyennant quelques précisions, les offres qui lui sont faites. Des offres, croit M. Libman, qui sont plus définitives que ne l'a laissé croire M. Bourassa.

Au Conseil du patronat du Québec (CPQ) et à la Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec, l'intervention de M. Bourassa a été très bien accueillie. « Fidèle à sa stratégie, le premier ministre a fait preuve d'une prudence fondée », a estimé le président des Jeunes libéraux, M. Mario Dumont.

Opération de charme auprès des Québécois

de la Presse canadienne

DES RÉSIDENTS de toutes les provinces canadiennes seront invités, au cours des prochaines semaines, à se rendre dans le centre commercial de leur choix pour signer des cartes d'adhésion qui seront, par la suite, recueillies et postées à des familles québécoises.

Cette campagne nationale, commanditée en totalité par les centres commerciaux et les détaillants du Canada, vise à faire connaître aux

Québécois « l'attachement de tous les Canadiens pour le Québec, et le désir de le voir demeurer au sein de la Confédération canadienne », pouvait-on lire dans un communiqué émis hier.

Plus de 166 grands centres commerciaux et 280 points de vente par catalogue, dans toutes les régions du pays, participent à cette campagne dont l'objectif ultime est de recueillir suffisamment de cartes pour que chaque foyer québécois puisse en recevoir une par la poste.

La campagne, qui a pour thème « Ma parole au Canada, on gagne à être ensemble », a été officiellement lancée hier midi à Vancouver, Halifax et Toronto. Elle se terminera vers la fin du mois d'août avec l'arrivée au Québec du convoi postal.

Économisez jusqu'à 70\$ par année
en installant une pomme de douche à débit réduit.

ECO KILO 333-KILO

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-O-B-I-C

La maîtrise des intangibles

C'est du Bourassa

— Gary Filmon

d'après Canadian Press

WINNIPEG — ROBERT BOURASSA n'a certainement pas fait preuve d'un très grand enthousiasme à l'égard des nouvelles propositions constitutionnelles, mais c'est bien sa manière de faire les choses, a déclaré hier le premier ministre du Manitoba, Gary Filmon.

« Il est extrêmement prudent », a dit M. Filmon après avoir regardé à la télévision la conférence de presse tenue par M. Bourassa. « Si des gens s'attendaient à ce qu'il saute de joie et lance *Alleluia*, voilà exactement ce que je désirais, c'est qu'ils ne l'aient jamais observé auparavant. »

Le premier ministre québécois a mentionné qu'il ne porterait pas de jugement avant d'avoir pris connaissance du texte final des propositions auxquelles ont convenu, mardi, les neuf autres leaders provinciaux.

Malgré cela, M. Filmon s'est dit confiant que M. Bourassa n'exigera pas que les propositions, qui satisfont à la demande du Québec d'obtenir un droit de veto mais prévoient l'établissement d'un Sénat élu comptant huit représentants de chaque province, subissent des modifications importantes.

« Compte tenu de ses propos, je ne crois pas qu'il demandera des changements majeurs, a dit M. Filmon. Il est conscient de la fragilité du compromis. »

Le premier ministre du Manitoba a aussi prédit que Robert Bourassa mettrait fin au boycott des discussions constitutionnelles qu'il entre-



Gary Filmon

PHOTO PC

tient depuis maintenant deux ans, soit depuis l'échec de l'accord du lac Meech. « Je m'attends à ce qu'il soit présent à la table de négociations, car il n'y aura aucune autre possibilité pour lui d'exercer une influence sur la décision finale. »

Par ailleurs, le chef du NPD manitobain, Gary Doer, s'est également dit d'avis que M. Bourassa a ouvert la porte à de nouvelles discussions. Cependant, la leader libérale Sharon Carstairs a indiqué que le premier ministre du Québec ne semblait pas avoir compris que des modifications importantes des propositions ne sont pas possibles.

La réforme du Sénat n'est pas négociable

d'après la Canadian Press

REGINA (PC) — BRIAN MULRONEY devrait immédiatement convoquer une rencontre des dix premiers ministres provinciaux portant sur les propositions constitutionnelles formulées mardi, a indiqué hier le premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow.

M. Romanow considère de bon augure la déclaration de Robert Bourassa à l'effet que les propositions semblent contenir les éléments-clés du défunt accord du lac Meech, condition de la participation du Québec aux pourparlers constitutionnels.

« Je crois qu'il a laissé ouverte la possibilité de se présenter à une réunion des premiers ministres », a dit M. Romanow. Si ma compréhension des propos de M. Bourassa est correcte, le premier ministre du Canada devrait sauter sur l'occasion et nous devrions tous nous réunir afin de nous mettre au travail au plus tôt. »

M. Bourassa a déclaré hier qu'il décidera s'il retourne à la table de négociations lorsqu'une réunion des premiers ministres aura été convoquée.

Par ailleurs, M. Romanow a admis qu'il existait une possibilité que l'offre constitutionnelle se bûte à un échec lorsque les premiers ministres se rencontreront pour faire part de leurs doléances respectives. « On ne peut dire avec précision si les commentaires formulés aujourd'hui (hier) par M. Bourassa mèneront ou non à l'abandon des propositions.

Tout dépendra de ses demandes spécifiques. »

« Mais il est clair que si l'on s'attaque à la réforme du Sénat, non pas dans les détails mais sur le fond de la question, le risque que les propositions soient rejetées devient alors très grand », a-t-il conclu.

De son côté, le premier ministre de Colombie-Britannique, M. Mike Harcourt, a déclaré qu'il est encouragé par la réaction du premier ministre du Québec. Mais il craint que M. Bourassa ne cherche des changements majeurs qui affectent l'équilibre fragile de l'entente.

« Si le premier ministre Bourassa a besoin de clarifications et de changements mineurs, il n'y a pas de problème. Mais, s'il veut des changements fondamentaux, je m'interrogerais sur les conséquences. » Bien sûr, M. Harcourt ajoute que ses commentaires ne sont pas un avertissement au Québec.

« C'est un avis de prudence, une crainte que des changements fondamentaux à l'entente de mardi introduiraient des questions sur la viabilité de certains éléments de l'entente. »

M. Harcourt a dit qu'il a parlé avec M. Bourassa mercredi et lui a dit que la nouvelle entente contient tout ce que le Québec a gagné à Meech et davantage. Il ne s'attend pas à une autre rencontre des premiers ministres avant une semaine pour parapher l'entente avec M. Bourassa.

RÉSULTATS
Tirage du 92-07-08

1 2 3 4 13 48

Numéro complémentaire: 20

GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	2 184 759,90 \$	
5/6 +	6	109 238,00 \$	
5/6	371	1 413,30 \$	
4/6	20 407	49,20 \$	
3/6	284 196	10,00 \$	

Ventes totales: 16 025 511,00\$
Prochain gros lot (approx.): 5 200 000,00 \$

Prochain tirage: 92-07-11

Extra Tirage du 92-07-08

NUMÉROS		LOTS	
4 5 7 6 8 5	100 000 \$		
5 7 6 8 5	1 000 \$		
7 6 8 5	250 \$		
6 8 5	50 \$		
8 5	10 \$		
5	2 \$		

T.V.A., le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



Sonny Rollins en spectacle : un peu trop sage...

PHOTO JACQUES NADEAU

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Un progrès

« Il y a eu un progrès énorme » quant au retour à la substance de Meech. Toutefois, il veut obtenir des clarifications sur quelques points : la société distincte, la création de nouvelles provinces, tandis que, pour le reste, on a répondu aux demandes du Québec (pouvoir de dépenser, Cour suprême, immigration).

Quant au droit de veto, le gouvernement n'a jamais exigé qu'il soit limité au Québec, rappelle M. Bourassa. Il est logique que, s'agissant d'institutions nationales, il soit aussi accordé aux autres provinces.

Au sujet du partage des pouvoirs, il est désormais prévu que les provinces pourront se retirer de tout programme relevant de leur compétence, avec pleine compensation. « Ceci est un gain très important, notamment pour le Québec. »

Au sujet de la réforme du Sénat, en apparence, à tout le moins, l'égalité des provinces est un recul important, tenant compte surtout de la réalité biculturelle du Canada. « Avec le nouveau Sénat, cette application du bilinguisme canadien sera plutôt théorique, étant donné le nombre très limité de sénateurs francophones. »

Le premier ministre se dit disposé à discuter de certains changements à ce qu'il appelle des « textes préliminaires », notamment au sujet du Sénat, dont il ne semble pas priver l'étendue des pouvoirs, l'efficacité. Il reconnaît toutefois les inquiétudes de l'Ouest. Au sujet des autochtones, il insiste sur l'intégrité du territoire du Québec. Il insiste aussi sur un nouveau partage des pouvoirs pour ce qui est de la main-d'œuvre et des ressources humaines. « Il y a là un élément majeur de la réforme constitutionnelle, et si le Québec peut obtenir tous les pouvoirs qui sont importants pour lui pour préparer la main-d'œuvre de demain, c'est un élément dont nous tiendrons compte et qui, à certains égards, pourrait être déterminant. »

« Pour ce qui a trait à l'accord du lac Meech, se résume le premier ministre, il y a eu un progrès considérable. Nous sommes à discuter certaines clarifications. Dans les questions de partage des pouvoirs, ou de la réforme du Sénat ou du droit des autochtones, nous nous donnons quand même le temps d'examiner les textes préliminaires qui nous ont été envoyés. Nous sommes très perplexes à certains égards mais nous voulons examiner ces questions-là et nous aviserons par la suite. »

« Mon gouvernement et mon parti veulent défendre avec la plus grande détermination, mais aussi avec lucidité, l'identité du Québec. Le Québec est une nation mais, pour nous, la nation n'est pas un absolu. Nous sommes de notre siècle et nous voulons que nous puissions nous développer à l'intérieur de la Fédération canadienne. Comme je l'ai dit, bâtir le Québec sans détruire le Canada. »

En réponse aux questions, le premier ministre explique que, quant à lui, il s'agit de textes préliminaires, qui sont perfectibles et peuvent être corrigés, même s'il y a un effort indéniable pour répondre aux demandes du Québec.

Au sujet des nouvelles provinces, M. Bourassa veut que les provinces actuelles donnent leur accord.

Quant aux textes de l'entente, il ne les croit pas intouchables. « Ce ne sont même pas des textes juridiques, ce sont des textes préliminaires. » Il ne croit pas que l'ensemble soit à prendre ou à laisser, comme certains premiers ministres le laissent entendre. Il reconnaît les priorités des autres provinces, notamment celles de l'Ouest, pour le Sénat, et il s'attend à ce que les autres en fassent autant pour le Québec, « de manière à pouvoir être maître d'œuvre de notre développement social et culturel ».

Sur le Sénat, le débat n'a pas été fait au Québec, note le premier mi-

nistre, pour qui un Sénat égal comporte des risques. Il y a lieu d'examiner la légitimité quand, en Ontario, un sénateur représenterait un million de personnes alors que, à l'Île-du-Prince-Édouard, il y aurait un sénateur pour 12 000 personnes.

Quant aux prochaines étapes, M. Bourassa ne peut ni ne veut les prédire ou les prévoir, tout en s'en remettant à la loi 150 et à l'échéance référendaire d'octobre prochain.

En anglais, il répète que le texte de l'entente lui semble simplement un texte de référence et provisoire (*provisional*), ce qui l'autorise à l'examiner en prenant tout le temps requis, aussi bien en commission parlementaire qu'au conseil des ministres et au parti. Les autres premiers ministres ont tenu compte des délais de la loi 150, il en faut autant pour le Québec.

Il admet aussi que, sur certains points, l'entente est difficile à vendre au Québec. « *I believe that in some cases, it will be difficult to sell that to Quebec if we take one aspect compared with others, without taking into account the different aspects* », explique-t-il en anglais, tout en se défendant d'envoyer un message à ses homologues. Il est d'accord que la grande majorité des Québécois ne veut pas briser les liens avec le Canada. Mais il attend les décisions concernant un nouveau partage des pouvoirs avant de décider si ces offres seront présentées en référendum.

À Québec, on expliquait en soirée ces propos en disant que M. Bourassa veut reprendre les discussions sur trois points essentiels : Sénat, autochtones, partage des pouvoirs, en plus des clarifications souhaitées un peu partout dans l'entente.

Y aura-t-il un référendum le 26 octobre ? M. Bourassa ne veut pas présumer de l'avenir, même immédiat.

◆ Les silences

intéressant le Québec au cours de la présente ronde constitutionnelle.

Dans un document similaire rédigé le 11 juin, les premiers ministres convenaient en effet de la chose suivante : « En vertu du consensus intervenu, l'étude des questions suivantes est reportée à plus tard au cours de la présente ronde constitutionnelle : le mariage et le divorce, la radio-diffusion, les pêcheries de l'intérieur, le pouvoir résiduaire et les télécommunications. »

Dans le document du 8 juillet, ce paragraphe n'apparaît pas. On peut en conclure que la porte est fermée pour la poursuite des négociations dans la mesure où plusieurs provinces ont indiqué qu'il s'agissait d'une entente sur laquelle elles ne désiraient pas revenir. Donc fin de la présente ronde de négociations.

Rappelons qu'en matière de mariage et de divorce, le Québec réclame une exclusivité des pouvoirs depuis les années 70 et qu'en matière de télécommunications on voulait depuis la même époque des révisions profondes. On souhaitait également que l'on règle la question des pouvoirs résiduaire qui est une porte d'entrée pour les intrusions fédérales dans les champs de compétence provinciale.

Ce document du 8 juillet est rédigé comme un procès-verbal des discussions des premiers ministres avec le gouvernement fédéral et non sous forme juridique. Ses auteurs y ont consigné les points de consensus. Il n'a pas été rendu public bien que les premiers ministres des provinces et le ministre des Affaires constitutionnelles, Joseph Clark, ont fait état depuis mardi soir de ses grandes lignes.

À noter toutefois dans ce document les dispositions de l'entente sur le commerce interprovincial et l'établissement d'un marché commun canadien qui ne seront pas aussi restrictives que certains l'avaient souhaité. Bien qu'ils se soient mis d'accord pour consacrer le principe de la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux, les provinces anglophones et le gouvernement fédéral ont prévu aussi toute une série d'exceptions qui viennent affaiblir le principe énoncé.

Ainsi, les provisions relatives à la libre circulation ne pourront invalider les lois fédérales et provinciales relatives au développement ré-

gional. Également, elles ne pourront invalider les politiques et les lois relatives à la protection des consommateurs, celles ayant trait aux restrictions quant à l'achat de terrains par des non-résidents, celles instituant des politiques d'emploi (par exemple l'équité en emploi, le salaire minimum, les fermetures d'usines), celles touchant la santé, la sécurité publique et la protection de l'environnement. En tout, on établit une douzaine d'exceptions.

L'accord conclu prévoit par ailleurs des procédures judiciaires de mise en œuvre des dispositions relatives à la libre circulation. Il y aura des étapes de médiation et de conciliation et un examen final sera fait par un tribunal spécial rendant des décisions finales.

À propos du Sénat, notons que le texte de l'entente demeure relativement imprécis quant au mode d'élection, si ce n'est qu'on précise que ce sera suivant le régime de représentation proportionnelle. Contrairement à ce qu'ils avaient discuté plus tôt en juin, les provinces et le gouvernement fédéral ont en dernière analyse écarté l'idée de refléter au Sénat la diversité de la population du Canada et l'égalité des sexes. On a aussi écarté la possibilité que les sénateurs puissent être appelés comme actuellement à siéger au Conseil des ministres. À souligner également le fait que les sénateurs devront se déclarer francophones ou anglophones pour appliquer le principe de la double majorité sur les questions affectant la langue et la culture française. Les sénateurs francophones pourront venir de toutes les régions du Canada et non pas uniquement du Québec.

En matière de formation de main-d'œuvre, l'entente de cette semaine confirme ce qui avait été convenu plus tôt, à savoir que ce domaine devrait être reconnu comme une sphère de compétence provinciale exclusive. On a ajouté toutefois un petit paragraphe dans lequel on spécifie qu'une provision fera en sorte de conserver au gouvernement fédéral un rôle dans l'établissement d'objectifs nationaux quant au développement du marché du travail.

◆ La reddition

quiste à l'Assemblée nationale.

Jacques Brassard ne comprend pas que le premier ministre n'ait pas rejeté sans ambages un projet d'entente constitutionnelle qui, loin de reprendre la substance de Meech, comme il le prétend, s'en éloigne dangereusement sur plusieurs points, notamment sur le Sénat et le droit de veto.

« Le droit de veto qui se retrouve dans l'entente conclue (par les neuf provinces anglophones et Ottawa) n'a pas du tout la même signification, encore moins la même portée, que le droit de veto qu'on retrouvait dans Meech. » Au sujet du Sénat, M. Bourassa aurait dû dire un non retentissant comme celui de Lise Bissonnette, dans son éditorial d'hier. « C'est un recul majeur, substantiel, significatif pour le Québec que cette réforme du Sénat où on se retrouve avec le même nombre de sénateurs que l'Île-du-Prince-Édouard ou toute autre province. »

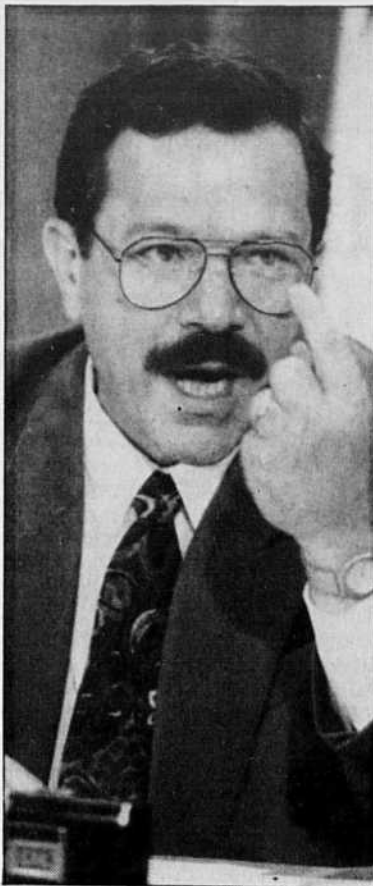
Au sujet du partage des pouvoirs, c'est le régime minceur, Nutribar, ironise M. Brassard, revenu en hâte d'Alma, mardi soir, pour commenter l'entente de mardi, en l'absence du chef, M. Parizeau (en Europe, semble-t-il). La seule bouée de sauvetage de M. Bourassa, selon le PQ, ce sont les arrangements administratifs en matière de main-d'œuvre, alors même qu'Ottawa y conserve le pouvoir d'établir des standards, des normes canadiennes. Bref, on est à des années-lumières du programme même du Parti libéral à cet égard.

Quant à la suite des choses, M. Bourassa s'en tire avec une piroquette, selon son habitude. « Mais, visiblement, on sent bien chez cet homme un désir quasiment irrésistible de courir au grand galop à la table de négociations... Y retourner, ce serait retomber dans un piège, un guet-apens, véritable traquenard où le Québec se verrait contraint de signer un acte de capitulation et où les seuls objets négociables, contrairement à ce qu'il a affirmé solennellement à l'Assemblée nationale, seraient la dignité et la fierté des Québécois. »

M. Brassard estime que M. Bourassa s'est lui-même lancé dans un cul-de-sac en affaiblissant sans cesse son pouvoir de négociation, en se livrant à toutes sortes de compromis et de concessions, pour ne pas dire des compromissions, en écartant le référendum sur la souveraineté, qui lui faisait plus peur qu'au Canada anglais. Celui-ci sait que M. Bourassa n'ira pas au bout de la démarche prévue à la loi 150, et il n'a pas eu beaucoup d'efforts à faire pour répondre aux attentes du Québec. C'est une ronde Canada et la dynamique conduit à une réforme qui réponde aux aspirations du Canada anglais, selon le porte-parole péquiste en matière constitutionnelle.

Si les offres sont soumises à l'une des deux commissions prévues à la loi 150, dit M. Brassard, le PQ les évaluera en fonction de la disposition concernant le lien formel. Le président, le député libéral Claude Dauphin, a dit que si les offres ne lient pas formellement les autres gouvernements, le pouvoir de recommandation de la commission ne s'applique pas. Répondant à une question du DEVOIR, M. Brassard en profite pour dire qu'il n'est pas en vacances depuis 15 jours, il est même venu à Québec la semaine dernière pour étudier le projet de rapport de la commission parlementaire sur la souveraineté. Il conteste qu'il y ait vacance du PQ depuis la Saint-Jean, à preuve les nombreux commentaires dans les médias depuis mercredi.

Le député de Lac-Saint-Jean n'est même plus sûr qu'il y ait un référendum. « Je regarde évoluer M. Bourassa et, parfois, j'en arrive à me dire que lui-même ne sait pas ce qu'il va faire demain matin... Je ne vois pas comment il pourrait défendre sérieusement, devant les Québécois,



Jacques Brassard, porte-parole du Parti québécois en matière constitutionnelle.

une pareille entente, un pareil contenu... Je vois mal le gouvernement du Québec se lancer dans un référendum et se ranger dans le camp du oui et demander aux Québécois d'accepter ce qu'on connaît présentement. Je vous avoue que si c'est ça qu'il fait, nous, on va être dans l'autre camp, c'est clair...

Comment résumer M. Bourassa ? « On va examiner ça et, pour le reste, aucun rejet, aucun désaccord véritable. Donc, il cherche manifestement à gagner du temps parce qu'il se sent dans un cul-de-sac. Il sait qu'il n'a pas d'alternative... » M. Brassard craint même que, en raison de ses convictions fédéralistes, le premier ministre signe à peu près n'importe quoi. Quant à lui, l'alternative n'est pas le statu quo (comme le laissent entendre des libéraux, dont le député Jean-Guy Lemieux, de Vanier), mais un référendum sur la souveraineté, prévu au rapport Alaire et au programme du PLQ.

◆ Mulroney

ceptible d'être complètement renégo-cié, mais je n'ai pas compris non plus qu'il ne pouvait pas être modifié », a commenté pour sa part le premier ministre au sujet des ententes multilatérales intervenues en son absence.

En attendant, hier, dans la capitale fédérale, où on était suspendu aux lèvres de Robert Bourassa, le soulagement dominait les sentiments des stratèges fédéraux. À l'échelle des réactions du gouvernement du Québec depuis l'échec du lac Meech, faisait-on remarquer, celle d'hier était de loin la moins glorieuse. Quant au retour du Québec à la table à onze, la plupart, y compris Brian Mulroney lui-même, le considèrent comme à peu près acquis. « Il a la substance de Meech », affirme ainsi le premier ministre, en rappelant que Robert Bourassa avait toujours relié son retour à la table canadienne à ce que les éléments du défunt accord du lac Meech soient ressuscités.

Pour le reste, selon l'interprétation fédérale, les « clarifications » réclamées par le gouvernement Bourassa se résument davantage à tenter de dorer la pilule amère d'un Sénat égal qu'à la rejeter complètement. Selon des sources fédérales, les tractations qui s'engageraient avec Québec pourraient ainsi tourner autour d'un rôle accru pour les provinces dans la gestion de l'assurance-chômage, la récupération par elles de la politique familiale et d'avantage de limites au pouvoir fédéral de dépenser.

Mais certains de ces sujets ont déjà été abordés à la table multilatérale sans générer d'ententes. D'autres irritants comme l'absence du veto réclamé par Québec sur l'admission de nouvelles provinces, seront, convient-on, à peu près impossibles à éliminer.

Et, pendant qu'il tente d'amadouer Québec au projet du reste du pays et les autres provinces aux besoins de Robert Bourassa, Brian Mulroney aura difficilement assez de ses deux mains pour jongler avec les autres retombées de l'entente négociée au début de la semaine.

D'abord, il hérite d'une entente qui l'a lui-même pris au dépourvu. En principe, les conseillers du premier ministre fédéral s'attendaient à devoir produire dès mercredi prochain devant le Parlement fédéral une proposition de leur cru. Plusieurs des éléments d'entente intervenus cette semaine, comme le Sénat égal, n'étaient pas prévus au programme. Ces éléments ont donc fait sauter des témoins québécois comme le ministre Benoît Bouchard ou le sénateur Gerald Beaudoin. Plus tard aujourd'hui, Brian Mulroney rencontrera pour la première fois son conseil des ministres pour faire le point.

Par ailleurs, soixante-douze heures après, aucun texte des accords intervenus à Ottawa cette semaine n'est encore disponible. Selon le premier ministre Gary Filmon, du Manitoba, il faudrait au bas mot, jusqu'à la fin juillet pour traduire en langage juridique les engagements des négociations multilatérales. Et, dans la mesure où toutes les provinces n'adhèrent pas à toutes ces dispositions, il faudra vraisemblablement mettre en chantier une demi-douzaine ou plus d'amendements constitutionnels séparés à soumettre aux parlements provinciaux.

Dans les circonstances, alors que le Parlement fédéral est reconvoqué pour mercredi prochain, il semble appelé à se tourner les pouces en attendant les prochains développements constitutionnels. Hier, les deux partis d'opposition ont suggéré

que la convocation des Chambres soit reportée à plus tard cet été.

Enfin, pour s'assurer que l'accord Clark ne subit pas, en cours de route, le sort de celui du lac Meech, le gouvernement fédéral veut conclure un accord politique qui verrait les provinces traiter le dossier de façon accélérée, si possible d'ici la fin de l'année.

Cela signifierait qu'en l'espace de quelques mois, il y aurait : au moins un autre référendum, en marge de celui du Québec, à savoir en Colombie-Britannique, vraisemblablement un débat très large suivi d'un vote libre en Saskatchewan et des audiences publiques dans au moins trois provinces, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario.

◆ Jazz

brossé, on réalise en effet que notre Rollins demeure un prodigieux insa-té d'un des princes des plus passionnants qui soit. Aussi, ne voulant pas altérer les denses souvenirs des spectacles qu'il avait donnés au *In Concert* dans le Vieux-Montréal, au *Lincoln Center* à New York et en plein air à San Francisco, on a pris la poudre d'escampette après quatre morceaux, pour se retrouver...

Pour se retrouver spectateur d'une « guerre » de batteurs trop brève pour être abondamment commentée. Au Spectrum en effet, Joe Morello et Guy Nadon ont poursuivi un dialogue percussif en taillant, dans le célèbre *Take The A Train* des croupières que Buddy Rich a certainement appréciées.

Sur scène, Morello et Nadon s'amusaient. Alors, forcément, ici et là on souriait, heureux d'entendre un jazz pour... bandes dessinées Amen!

« Quand j'étais petite, j'ai rencontré un joueur d'harmonica qui sifflait du blues. Je lui demande quel est le nom de cet instrument. Il me répond : *It's a Blues Harp*. Quelque temps après, mes parents m'ont offert une harpe. Ils m'ont dit : *Excuse us, we can't find one blue!* La harpiste californienne Deborah Henson-Contant a mis au moins quatre minutes à ravir le public de l'intime cinquième salle de la Place des Arts.

Expliquant ses morceaux en français, avec un sourire bourré de charme, miss Henson a rempli sa mission en séduisant les Montréalais dès sa première visite dans la métropole. Signe particulier ? Une réactualisation de cet instrument peu banal et encombrant qu'est la harpe.

Du flamenco *Jean-Jacques Rousseau* au blues *And Then He Kissed Me*, du jazz — lequel au fait ! — à la balade californienne, Deborah Henson, accompagnée du percussionniste Joseph Mekler, transforme la connotation « fleur bleue » de la harpe. En parfaite artiste, elle fait corps avec l'instrument se dressant avec lui, le frappant dans un numéro étonnant avec une baguette de batterie.

La harpe chuchote comme une guitare, résonne comme des steel drums, amplifie comme une basse, cliquette comme une cascade cristalline. Une surprise bien chaleureuse.

Un petit clin d'oeil rapide à la diva éthiopienne Aster Aweke qui a galvanisé les foules au Spectrum, mercredi soir dernier. Sa voix trouble dès le premier instant, et le morceau qu'elle interprète uniquement accompagné d'un clavier évoque à lui seul plus d'images qu'un film.

Peu importe que les musiciens n'impressionnent pas. Elle seule est importante. Elle a le charisme d'un Cheb Khaled, s'affirmant elle aussi par des mélodies arabisantes. Un soupçon de raï, une once de rythmes plus africains. Aster Aweke mérite réellement d'être écoutée.

Avec la participation de Pascale Pontoreau

◆ L'Occident

pays se joignent à la France », a-t-il ajouté.

Les neuf ministres des Affaires étrangères de l'UEO devraient décider de l'envoi éventuel de troupes en Bosnie pour protéger les convois humanitaires et envisager un blocus naval pour rendre effectives les sanctions de l'ONU.

Les ministres de l'Alliance atlantique doivent examiner des mesures analogues, a laissé entendre le secrétaire général de l'OTAN, Manfred Woerner. Un diplomate de l'OTAN a affirmé que la réunion de l'Alliance se tiendrait ce matin, après celle de l'UEO.

Dans un projet de déclaration sur la Yougoslavie, qui doit être approuvé par les dirigeants de la CSCE, celle-ci « soutient les mesures d'urgence entreprises pour un achèvement effectif de l'assistance humanitaire à Sarajevo et l'application pleine et entière des sanctions prévues par la résolution 757 » de l'ONU. Le conflit yougoslave a donc do-



Barbara McDougall hier à la tribune de la conférence d'Helsinki.

Le PQ demande le retrait des Peacekeepers

Roland-Yves Carignan

FORT d'une pétition de 1000 noms, le député péquiste de Châteauguay, Robert Grenier, exige du gouvernement qu'il retire le droit aux Peacekeepers de patrouiller les routes 132 et 138 traversant la réserve mohawk de Kahnawake. Car selon lui, ce corps policier autochtone est manipulé par les Warriors.

« On est reçus par trois corps policiers à Châteauguay : la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale et les Peacekeepers. C'est malsain. D'une part les Peacekeepers sont subventionnés par le Fédéral et d'autre part, selon nous, la route 132 est de juridiction provinciale et non autochtone », a-t-il expliqué en conférence de presse, hier. Il précise que sa déclaration ne constitue en rien une action politique de sa part contre le peuple autochtone.

M. Grenier, résident de Châteauguay depuis le lendemain de la crise de l'été 1990, affirme que ses concitoyens en ont assez d'avoir continuellement peur de se faire arrêter par les Peacekeepers et qu'ils voient d'un mauvais oeil les guérites protégées par les armes à l'entrée de la réserve.

« À ce jour, les Peacekeepers ne sont pas assermentés en tant que corps policier même si les chefs de bande prétendent qu'ils sont bien formés, précise le député. Mais comment peut-on affirmer cela quand on sait tout le grabuge et qu'on entend les coups de feu tirés par les Warriors à tous les soirs? »

« Si les Peacekeepers veulent obtenir le respect, qu'ils dénoncent ce qui se passe dans la réserve et qu'ils fassent du ménage. Après on pourra s'asseoir et discuter ensemble de la sécurité. Mais ils ne le feront pas, tout simplement parce qu'ils sont manipulés par les Warriors », croit M. Grenier.

Le péquiste, qui se dit fier d'avoir manifesté près des barricades il y a deux ans, ajoute qu'on lui a confirmé « hors de tout doute » la présence de certains Warriors, ces soi-disant traditionalistes présents de l'autre côté des barricades, dans les rangs actuels des Peacekeepers.

Il annonce aussi, sans jamais dévoiler ses sources, que plusieurs auto-patrouilles de la SQ et de la GRC sont saccagées tous les mois, mais que le gouvernement préfère taire ces événements.

Comme pour le contredire, hier, la Sûreté du Québec a annoncé qu'un policier a été blessé après avoir reçu une roche derrière la tête, aux abords de la réserve de Kahnawake.

Le policier avait fait stopper une voiture à la suite d'une infraction au code de sécurité routière, indique la SQ. Lorsque le policier a été atteint par le projectile, les deux occupants du véhicule ont fui en direction de la réserve où ils ont réussi à se réfugier.

Les deux suspects ont été retrouvés un peu plus tard par les Peacekeepers. Ils seront vraisemblablement remis à la SQ avant que des accusations ne puissent être portées contre eux.

miné hier les travaux du sommet de la CSCE, réuni à Helsinki pour organiser la sécurité du continent dans l'après-Guerre froide.

L'ouverture du sommet, le président finlandais, Mauno Koivisto, faisant allusion aux crises nationalistes dans les pays ex-communistes, a lancé « au nom de l'humanité » un appel aux belligérants à conclure des cessez-le-feu crédibles.

Le président François Mitterrand a rappelé le paradoxe de l'Europe de l'après-Guerre froide : celle de l'Est qui se déchire, celle de l'Ouest qui se rapproche.

« La tâche de la CSCE est précisément de rendre compatible la naissance ou la renaissance des nationalités, l'affirmation parfois intolérante des ethnies, et une loi commune : non plus celle de la force, mais celle du droit, a-t-il dit en ajoutant que la France souhaitait que soit assurée, partout où la question se pose, une aide humanitaire. »

10 juillet

par la PC et l'AP

1991: Boris Eltsine devient officiellement le premier président démocratiquement élu de Russie.

1990: Mikhaïl Gorbatchev est réélu président du Parti communiste soviétique.

1989: décès du scénariste belge de bande dessinée Jean-Michel Charlier.

1985: le Rainbow Warrior, bateau du mouvement écologiste Greenpeace, est coulé dans le port néo-zélandais d'Auckland; un photographe néerlandais, d'origine portugaise, est tué dans l'attentat.

1981: flambée de violence dans une douzaine de villes britanniques : 350 personnes sont arrêtées à Londres.

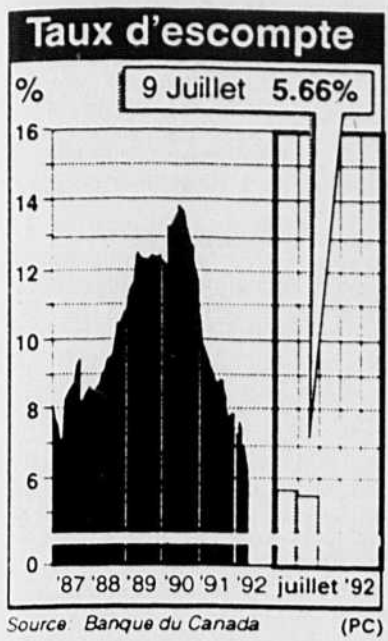
1978: la société Cadbury annonce la fermeture de sa confiserie de Montréal.

1976: un nuage toxique de dioxine s'échappe de l'usine chimique de Seveso, près de Milan.

1973: après trois siècles de colonisation anglaise, l'archipel des Bermudes devient indépendant.

Ils sont nés un 10 juillet: Le réformateur religieux français Jean Calvin (1509-1564); l'écrivain français Marcel Proust (1871-1922); l'écrivain japonais Toyohiko Kagawa (1888-1960); le romancier américain Saul Bellow (1915).

EN BREF...



Baisse du taux d'escompte

OTTAWA (PC) — Pour la dixième semaine consécutive, la Banque du Canada a abaissé hier son taux d'escompte qui passe de 5,73 à 5,66 %. Il s'agit du taux le plus bas enregistré au cours des 12 derniers mois. Le taux le plus élevé pour la même période a été atteint la semaine du 18 juillet 1991, alors qu'il s'établissait à 8,95 %. La Banque du Canada fixe le taux d'escompte chaque semaine, le jeudi, à un quart de point de pourcentage au-dessus du rendement moyen des bons du Trésor à échéance de 90 jours. La Banque du Canada vend ses obligations par adjudication aux distributeurs initiaux d'obligations négociables du gouvernement.

Carte enRoute : marché conclu

AIR CANADA vient de conclure la transaction visant la vente de la carte enRoute à Citibanque Canada. L'entente de principe avait été signée à la fin mars. À la faveur de cette transaction, la filiale canadienne de la Citibank de New York exploitera la carte enRoute en tant qu'entité de sa division Diners Club Canada. L'actif d'enRoute est évalué à quelque 300 millions \$ constitués de comptes dûs par les 250 000 détenteurs de la carte. Citibanque Canada acquiert environ 85 % de ces comptes tandis qu'Air Canada entend recouvrer directement le solde. Selon le porte-parole d'Air Canada, M. Denis Couture, la compagnie aérienne ne s'attend pas à essuyer une perte relativement à cette transaction. Depuis le lancement d'enRoute en 1987, Air Canada a perdu 58 millions \$ avec cette carte de crédit dont 48 millions \$ en 1990. Par ailleurs, Air Canada et Diners Club ont conclu une alliance de commercialisation des cartes enRoute—Diners Club.

Télémedia double son bénéfice

LE BÉNÉFICE net de Télémedia a doublé au troisième trimestre. La compagnie a en effet réalisé un bénéfice net de 1,5 million \$ (13 cents par action), comparativement à 700 000 \$ (7 cents par action) pour la période correspondante du précédent exercice. Toutefois, pour la période de neuf mois terminée le 31 mai, le bénéfice net se chiffrait à 600 000 \$ (ou 6 cents par action). Pendant les trois premiers trimestres du dernier exercice, Télémedia avait enregistré une perte nette de 1,9 million \$ (17 cents par action). Au cours dernier trimestre, la société a vendu sa participation de 30 %, dans Le Réseau des Sports et a radié de ses livres la participation minoritaire de 15 % qu'elle détient dans une maison d'édition de magazines, aux États-Unis. Elle a par ailleurs augmenté sa provision pour créances douteuses. Un bénéfice net après impôt de 511 000 \$ résulte de ces transactions pour le trimestre. (PC)

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1826.31 + 11.83
TSE-300	3439.75 + 21.37
Dow Jones	3324.08 + 30.80
Dollar canadien (US Cents)	83.96 sans changement
Or (New York-US\$)	348.70 + 1.10

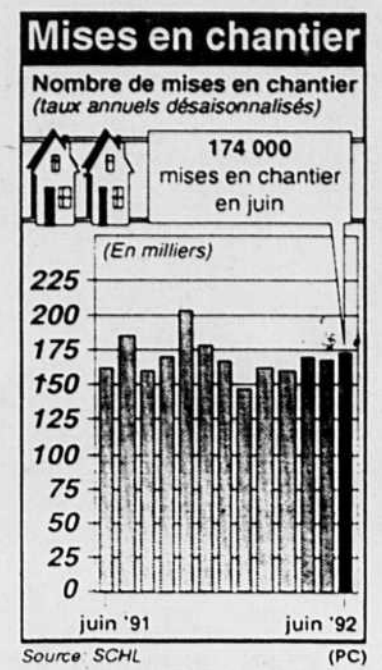
(PC)

Les mises en chantier ont baissé de 11 % en juin dernier au Québec

d'après la Presse canadienne

APRÈS TROIS mois consécutifs d'augmentation, la construction domiciliaire au Québec s'est quelque peu relâchée en juin, selon les données préliminaires de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les mises en chantiers du mois de juin ont baissé de 11,6 % par rapport au mois de mai, pour s'établir à 38 000 unités en données désaisonnalisées et ajustées au niveau annuel. « Ce léger repli de la construction domiciliaire démontre la fragilité de la reprise de la construction résidentielle et la prudence que font preuve les ménages québécois face aux conditions économiques précaires », de dire Kim-anh Lam, économiste régional de l'organisme fédéral. Malgré la baisse des taux d'intérêt à leur plus faible taux depuis 20 ans, « on ne verra pas de véritable relance de la construction domiciliaire à moins que le marché du travail s'améliore », ajoute-t-elle.

Au plan national, les mises en chantier ont augmenté de 4,2 %, pour atteindre 174 000 unités. Cette hausse était imputable à des augmentations en Colombie-Britannique et dans les provinces des Prairies et de l'Atlantique, tandis que l'Ontario et le Québec ont accusé des baisses. Dans la région de Montréal, les condominiums et les logements publics sont venus à la rescousse de la construction résidentielle. Grâce à ces deux produits, les mises en chantiers y ont augmenté de 7 % en juin par rapport au même mois l'an dernier. Au plan régional, en plus de Montréal, la construction domiciliaire a augmenté dans les régions métropolitaines de Chicoutimi-Jonquières (45 %) et de Hull (16 %). Elle a baissé dans les régions de Trois-Rivières (38 %), de Québec (10 %) et de Sherbrooke 7 %.



Le ministre Mazankowski défend les résultats de la rencontre du G-7

LA HAYE (AFP) — Le vice-premier ministre et ministre des Finances canadien Don Mazankowski a vigoureusement défendu hier à La Haye les résultats du G-7 de Munich, jugés décevants, auquel il vient de participer. « Le G-7 (les sept pays les plus industrialisés) est un important mécanisme. Les succès ne sont pas notables seulement pendant les réunions, mais on peut les constater après, dans des événements qui s'en suivent », a déclaré M. Mazankowski à l'issue d'une réunion de la chambre de commerce néerlandaise-canadienne. Le vice-premier ministre canadien a par ailleurs prononcé un vibrant éloge du président russe Boris Eltsine, « le premier président russe élu démocratiquement. Non seulement il a assisté au Sommet, mais il y a participé », a-t-il dit. Interrogé sur la suggestion de George Bush d'inclure la Russie dans le G-7 qui deviendrait un G-8, M. Mazankowski a cependant ajouté

qu'il n'avait pas connaissance d'une « proposition officielle » en ce sens. « Cela n'a pas été discuté », a-t-il dit. Questionné sur l'absence de progrès concernant les négociations GATT de libéralisation du commerce mondial, Don Mazankowski a estimé qu'à Munich, « tout le monde comprenait la situation de la France avec son référendum (sur le traité de Maastricht). Tous les participants tiennent compte des situations politiques auxquelles chacun fait face à domicile, et l'on n'essaie jamais de mettre un pays membre dans une situation politique difficile », a-t-il ajouté. En revanche M. Mazankowski a indiqué qu'il « croyait le président Bush » lorsque ce celui-ci a affirmé que la situation politique intérieure américaine (élection présidentielle en novembre, et vote des fermiers) n'influe pas sur la position américaine dans les négociations du GATT. Le GATT, a-t-il poursuivi, « ne fera

aucun progrès tant que le différend agricole entre la CEE et les États-Unis ne sera pas débloqué ». Le ministre a d'autre part déclaré que le Canada n'a « aucun problème » avec la CEE. « Le fait que le Canada et les États-Unis aient un accord de libre échange (FTA) ne fait pas ombrage à la CEE. Après tout nous importons toujours des BMW et le Japon exporte toujours chez nous », a-t-il poursuivi. M. Mazankowski a répété que l'accord FTA était très positif pour le Canada et ne visait pas à créer « un bloc commercial exclusif, une forteresse nord-américaine ». Enfin, M. Mazankowski a confirmé la reprise économique du Canada au second semestre 1992 et en 1993, avec cependant « deux signes de faiblesse : le manque de confiance des consommateurs qui se reflète dans la demande intérieure, et un taux de chômage inacceptable de 11,2 % ».

Boeing risque de perdre un autre important client

PARIS/CHICAGO (AP) — La décision de United Airlines de signer une grosse commande (50 A320 en leasing et autant en option) avec Airbus Industrie plutôt qu'avec Boeing est un mauvais coup porté au premier constructeur aéronautique mondial qui perd ainsi son plus gros client. Les nuages s'accumulent sur Boeing, puisqu'un autre de ses clients, la société de leasing irlandaise GPA, pourrait renoncer à une option d'achat portant sur 129 appareils. Il y a quelques mois, UAL Corporation, la maison-mère de United, avait déjà réduit ses commandes auprès de Boeing de 122 appareils, soit une réduction d'un tiers d'un programme d'investissements portant sur 18,7 milliards \$ US. La décision de United Airlines est symptomatique des difficultés actuelles des compagnies aériennes américaines, qui ont enregistré des lourdes pertes ces dernières années. D'autres compagnies aériennes américaines ont fortement diminué leurs investissements cette année et recourent de plus en plus au leasing (location avec option d'achat) plutôt qu'aux achats afin de limiter les risques. Le leasing, en effet, nécessite un investissement plus faible au départ et permet de se désengager en cas de retournement de la conjoncture. Les compagnies sont aussi de plus en plus nombreuses à se tourner vers le constructeur européen. La décision de choisir Airbus, expliquait-on



L'achat d'appareils Airbus par United Airlines porte un dur coup au prestige de Boeing.

chez United Airlines où l'on se refusait toutefois à révéler les termes du contrat, « répond à une logique économique ». Les responsables de Boeing, de leur côté, estiment qu'ils « ont fait une offre très alléchante et sont allés aussi loin que la prudence le permet ». American Airlines, Delta Air Lines, Northwest Airlines et quatre autres compagnies aériennes américaines ont déjà conclu des contrats

avec Airbus. « La situation est actuellement très critique dans notre secteur. Cette transaction nous permet de nous équiper d'appareils de la taille voulue et dont les performances nous conviennent », a expliqué le président de United Airlines, Stephen Wolf. En outre, plusieurs appareils A320 sont immédiatement disponibles, ce qui permettra à United Airlines d'accroître ses capacités de

Le conflit de la bière entre le Canada et les USA devant un panel du GATT

GENÈVE (AFP) — Le comité du GATT sur les pratiques anti-dumping a décidé hier d'établir une commission d'arbitrage (panel) à la suite d'une plainte des États-Unis contre le Canada pour l'imposition de droits anti-dumping sur les importations de bière américaine. Ce conflit sur la bière fait suite à une décision du tribunal international du commerce canadien (CITT) qui avait jugé que les exportateurs de bière américains faisaient du dumping sur le marché de la Colombie-Britannique. Les tentatives de règlement à l'amiable entre les deux pays n'avaient pas abouti et les États-Unis avaient porté plainte contre le Canada. Depuis plusieurs années les deux pays se livrent de part et d'autre à une petite guerre des boissons alcoolisées. Il y a trois mois, une commission d'arbitrage du GATT avait donné raison au Canada, cette fois dans le différend les opposant sur les importations de bière canadienne aux États-Unis. Ces derniers avaient accepté le mois dernier de se plier aux

recommandations du panel. Par ailleurs, le comité du GATT sur les pratiques anti-dumping a décidé, au cours de la même réunion, le Comité a entendu, dans le cadre de sa procédure de conciliation, une plainte du Japon contre la CEE pour l'imposition de droits anti-dumping sur les importations de cassettes audio japonaises. Cette procédure constitue un préalable indispensable à une demande de constitution d'une commission d'arbitrage, que le Japon pourra présenter s'il le souhaite en octobre prochain. Le différend CEE-Japon fait suite à l'imposition par la Communauté de droits anti-dumping de 15 à 25 % sur les cassettes audio japonaises, taxes que le Japon juge excessives d'autant que, selon Tokyo, Bruxelles n'a pu prouver que ces exportations japonaises portaient tort aux fabricants européens. Le Japon a fait valoir en outre, indique-t-on au GATT, que la décision européenne a été prise à la demande d'un seul membre de la CEE alors que cette super-taxe est appliquée pour toute la Communauté.

La cour accorde un sursis de 6 semaines à O & Y

TORONTO (AFP) — Le géant de l'immobilier Olympia & York, dont les filiales canadiennes ont été placées le 14 mai sous la protection des tribunaux, a obtenu hier d'un juge ontarien un nouveau délai de six semaines pour présenter un plan de restructuration de sa dette qui s'élève à 8,6 milliards \$, a-t-on appris de source judiciaire. Le juge de la cour de l'Ontario en charge du dossier, M. Robert Blair, a accepté la demande de l'avocat d'Olympia & York de repousser le délai, qui devait prendre fin lundi prochain, pour la présentation d'un plan de restructuration de sa dette et de l'ensemble de ses opérations canadiennes. M. Blair a toutefois exigé que les

dirigeants du groupe en difficulté fournissent à la Cour, le 6 août prochain, un rapport complet sur l'état d'avancement du plan, les comités de créanciers devant recevoir entre temps un bilan hebdomadaire sur les progrès enregistrés. Le juge a ainsi répondu à la demande des avocats des créanciers d'Olympia & York, dont certains estiment qu'il prend trop de temps pour sa réorganisation. L'avocat d'Olympia & York, M. Stephen Starpe, a par ailleurs indiqué en Cour que la compagnie devrait négocier le plan en deux étapes, en parvenant d'abord à un accord avec les créanciers dont les prêts sont garantis par des actifs immobiliers du groupe.

Les dépenses d'investissement stagnent en Allemagne

BONN (Reuters) — L'investissement productif, qui avait fortement progressé durant trois ans en Allemagne, a pratiquement cessé cette année en raison de la faiblesse de la croissance et des taux d'intérêt élevés, rapportait hier une étude de l'institut de recherche Ifo. Les dépenses d'investissement productif enregistreront une baisse réelle de 2 % cette année après une hausse de 5 % en 1991. La progression de 1991 avait été forte en raison de l'impact de la réunification. En 1990, l'investissement avait progressé en données brutes de 13 % par rapport à 1989. Pour l'enquête, Ifo a interrogé 2400 entreprises ouest-allemandes de mars à mai. Il est ressorti que 41 % des sociétés prévoient d'augmenter leurs investissements en Allemagne occidentale cette année alors que 40 % prévoient de les réduire et 19 % pensent ne pas les modifier. Les investissements devraient totaliser 103 milliards de marks en 1992 et 44 % de cette somme sera consacrée à une augmentation des capacités de production, contre 50 % en 1991.

AVIS PUBLIC

Conseil scolaire de l'île de Montréal

AVIS EST DONNÉ, EN CONFORMITÉ AVEC LES DISPOSITIONS CONTENUES AUX ARTICLES 392, 394, 415, 419 ET 430 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (L.R.Q., C.1-13.3), À L'EFFET QUE :

- Le comité exécutif du Conseil scolaire de l'île de Montréal a adopté, à sa séance du 16 juin 1992, le règlement suivant:
 - Règlement no 21 (1992)3: jours et heures des séances ordinaires du comité exécutif — année scolaire 1992-1993
- Le Conseil scolaire de l'île de Montréal a adopté, lors de sa séance du 30 juin 1992, le règlement suivant:
 - Règlement no 11 (1992)3: jours et heures des séances ordinaires du Conseil — année scolaire 1992-1993.

Les règlements nos 201 (1992)3 et 11 (1992)3 entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

- Le Conseil scolaire de l'île de Montréal entend adopter lors de sa séance du 31 août 1992, le règlement no 42 (1992)3: règlement annuel sur les mesures de rattrapage en milieux défavorisés — année scolaire 1992-1993.
- Le Conseil scolaire de l'île de Montréal entend également adopter, lors de sa séance du 21 septembre 1992, le règlement no 43 (1992)3: Politique du Conseil scolaire de l'île de Montréal en milieux défavorisés.

Toute personne désirant prendre connaissance des projets de règlements 42 (1992)3 et 43 (1992)3 peut le faire en se présentant au secrétaire général du Conseil, sis au 500, boul. Crémazie Est, à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 00. Donné à Montréal, ce 10 juillet 1992. La secrétaire générale, Nicole M. Pelletier, avocate

DE GRANDPRÉ, GODIN
AVOCATS

Le cabinet DE GRANDPRÉ, GODIN a le plaisir d'annoncer la venue de Me JEAN-FRANÇOIS MÉNARD à titre d'associé.

Membre du Barreau du Québec depuis 1980, Me JEAN-FRANÇOIS MÉNARD se joint à l'équipe de droit immobilier.

L'expérience et la compétence de ce nouvel associé permettront à DE GRANDPRÉ, GODIN d'accroître son expertise et sa polyvalence dans ce domaine, plus particulièrement dans le droit de la construction.

Depuis plus de 25 ans, DE GRANDPRÉ, GODIN dispose d'une équipe qualifiée, prête à répondre efficacement aux besoins de sa clientèle en offrant une vaste gamme de services juridiques.

25^e étage, Tour de la Bourse, 800 Place Victoria, Case Postale 108, Montréal, Québec H4Z 1G2
Tél: 05-25670 multilines Mtl Télécopieur: (514) 878-4333 Téléphone: (514) 878-4331

Des Bosniaques de Montréal réclament de l'aide

Roland-Yves Carignan

LES MONTRÉALAIS MUSULMANS originaires de Bosnie-Herzégovine réclament de la communauté internationale une intervention « vigoureuse et concertée » pour mettre un terme à la guerre qui sévit actuellement dans la république yougoslave, mais surtout pour que cesse le « génocide » de leurs frères et sœurs, par les Serbes.

Plusieurs membres de cette communauté — ils seraient près de 300 à Montréal et 20 000 dans l'ensemble du Canada — ont récemment envoyé là-bas pour 15 000 \$ de vivres et de vêtements, via la Croatie. L'aide a été amassée par le même groupe qui s'est présenté hier aux journalistes, le « Merhamet », qui dit être une nouvelle cellule locale de l'association humanitaire internationale de confession musulmane.

Le groupe, créé au mois de mai dernier, demande maintenant l'aide de toute la population montréalaise afin de réunir une quantité encore plus grande de nourriture et de vêtements, ainsi que de désinfectants — dont il y aurait actuellement une pénurie monstre. (Toute donation peut être envoyée au 1255 boulevard Laird, bureau 320, ville Mont-Royal, 737-2161 au téléphone.)

De passage à Montréal, le représentant du gouvernement bosniaque aux États-Unis et au Canada, Nedzib Sacirbegovic, a surtout mis l'accent sur ce qu'il qualifie de « génocide » des musulmans et des Croates catholiques par la communauté Serbe. Une situation qui, dit-il, s'est aggravée sérieusement depuis le début des hostilités à Sarajevo, la capitale.

« D'abord il y a la mort de 50 000 des nôtres, ce qui réduit considérablement notre population. Puis il y a la migration forcée des musulmans, à la pointe du fusil des soldats, toujours afin de nettoyer le territoire. Et finalement, il y a la destruction, ou à tout le moins les tentatives de destruction, de monuments et de temples musulmans. C'est précisément le genre de choses que l'on retrouvait dans l'Europe nazie de la Seconde Guerre mondiale », affirme-t-il.

Un de ses concitoyens, le Montréalais Nusret Hrvacic, va même jusqu'à qualifier la situation d'« apartheid européen », mentionnant que la Serbie utilise maintenant l'armée pour perpétrer ce crime, en prétextant la guerre.

Pour les musulmans de Bosnie-Herzégovine — 44 % d'une population de 4,5 millions de personnes — la planche de salut réside dans l'intervention armée de l'Organisation des Nations unies. Ejub Zaric, un membre de l'exécutif de Merhamet qui se dit sans nouvelles depuis plusieurs semaines de ses six sœurs et quatre frères restés à Sarajevo, résume la situation: « D'une part il est difficile d'envoyer des vivres en raison de la fermeture de l'aéroport, mais d'autre part, ce n'est pas seulement la nourriture qui va nous sauver. Qu'est-ce que ça nous donne de manger s'il n'y a pas d'intervention de la communauté internationale pour mettre un terme à la guerre? »



Serge Joyal, Lise Payette et Jean-Pierre Charbonneau.

Oxfam veut se renflouer grâce à une vente aux enchères

Clément Trudel

LES AMATEURS d'art peuvent participer à la réanimation d'Oxfam-Québec qui a un besoin urgent de 525 000 \$. L'organisme vient également de solliciter par la poste près de 50 000 Québécois qui lui ont déjà fait un don dans le passé, espérant recueillir un minimum de 10 \$ de chacun d'eux. Le but est de poursuivre l'action entreprise dans 47 projets en cours et de faire fonctionner une permanence réduite à l'essentiel.

Deux vedettes ont accepté de présenter les deux volets de cette cueillette de fonds: Lise Payette agira comme commissaire-priseur lors d'une vente aux enchères à l'Hôtel des encans, le 14 juillet (19 h 30); Yvon Deschamps remet l'épaula à la roue en signant un appel à quelque 50 000 donateurs et donatrices: « J'ai constaté que certains individus ont trahi notre confiance... » écrit Deschamps en faisant allusion aux révélations sur les dépenses somptueuses et les méthodes laxistes de gestion de l'ancien président et de l'ancien directeur général. Le contexte a changé cependant. Yvon Deschamps a choisi de « plonger » et demande à tous de faire confiance à une équipe nouvelle qui donne les « garanties nécessaires... particulièrement au plan de la transparence ».

La crédibilité d'Oxfam-Québec a en effet été ébranlée, l'automne dernier. Un avocat mandaté par Oxfam-Québec se donne d'ailleurs jusqu'au 15 septembre pour préparer des poursuites au civil à ce sujet. L'on

rappelle qu'une plainte a déjà été déposée auprès de la police de la CUM, mais il n'est pas dit que des gestes présumément « immoraux » donneront nécessairement prise à des poursuites au criminel contre MM. Jean O'Keefe et Gaston Truchon. La décision appartient sur ce point à la police et au procureur général.

Le nouveau conseil d'administration d'Oxfam-Québec est présidé par Jean-Pierre Charbonneau qui, hier, s'est félicité de ce qu'Yvon Deschamps — l'un des premiers artisans d'Oxfam-Québec dans les années 70 — accepte de servir de « parrain moral » de la cueillette de fonds. Il dit avoir eu l'assurance, mardi, que le gouvernement québécois versera au moins 100 000 \$ pour aider Oxfam-Québec à repartir à neuf.

Dès aujourd'hui et jusqu'à lundi soir, à l'Hôtel des encans (2825, rue Bates), les 11 000 acheteurs pressentis peuvent examiner les œuvres d'art et se renseigner sur l'évalua-

tion moyenne établie par les soins de l'évaluateur-expert Serge Joyal pour les quelque 710 tableaux légués à Oxfam-Québec. Pour Lise Payette, Oxfam-Québec, qui a déjà géré pour 30 millions \$ de projets dans le quart monde, « mérite de continuer à vivre ». 87 œuvres sont énumérées au catalogue de l'Hôtel des encans; celle dont on espère tirer la plus haute mise est *Autumn near Magog* de Cornelius Krieghoff, qui fait d'ailleurs la couverture du catalogue.

Mais il y a aussi possibilité de miser sur une huile et trois dessins de Stanley Cosgrove, une lithographie de Riopelle, un Arthur Villeneuve (*La chasse*) et quatre sérigraphies de Pellon. On trouve également un assortiment d'œuvres plus traditionnelles, ou nécessitant des déboursés moindres que ces 25 000 à 35 000 \$ pour l'adjudication du Krieghoff: une sérigraphie de Girerd, un *Nu à la hache*, de Tex Lecor et quelques œuvres plus avant-gardistes.

La CECM étudie la sécurité dans le transport scolaire

Danny Vear

LA COMMISSION des écoles catholiques de Montréal « observe », « analyse » et « étudie », mais n'a pas encore prévu de moyens d'actions concrets et immédiats pour améliorer la sécurité du transport scolaire sur son territoire. Entendue par le coroner Marc-André Bouliane, hier, à l'occasion de la quatrième journée d'audiences de son enquête, la CECM a cependant signifié qu'elle examinait divers scénarios, notamment la diminution des « traverses » d'écoliers.

« Nous voudrions sensibiliser les chauffeurs d'autobus scolaire à la question, réviser leurs trajets et, dans certains cas, engager des brigadiers adultes », a expliqué Henri Tardif, directeur général par intérim (dans le cadre de la tutelle) de la CECM. Auparavant, il devra toutefois déposer un rapport d'examen au Conseil des commissaires de la CECM. Ce n'est qu'à la fin août, lors de sa prochaine réunion, que le Conseil décidera ce qui adviendra de la sécurité du transport scolaire sur son territoire. « Des mesures pourraient être implantées à la fin septembre », a révélé Gilles Hébert, responsable du dossier à la CECM.

Au cours de l'année scolaire, quelque 10 800 élèves de la CECM doivent prendre l'autobus chaque jour. Sur ce nombre, 2842 élèves doivent traverser la rue, en passant devant l'autobus, pour se rendre à la maison. C'est précisément cette situation — les « traverses d'écoliers » — qui est jugée la moins sécuritaire, comme l'a rappelé à maintes reprises depuis lundi le coroner Bouliane.

Depuis 1987, 22 enfants sont décédés à la suite d'un accident impliquant un autobus scolaire. Or, en éliminant les « traverses », 14 de ces décès auraient pu être évités, souligne une étude de la Société de l'assurance automobile du Québec, remise hier au coroner.

« Un des avantages de notre présence ici, c'est justement de prendre connaissance de l'importance de la question des traverses. On cherche comment en diminuer le nombre », a noté Henri Tardif.

Dans les coulisses, les dirigeants des commissions scolaires du Québec ne se gênent pas pour affirmer que l'enquête du coroner prend souvent les allures d'un « gros colloque

sur la sécurité du transport scolaire ». Depuis le début des audiences, 20 des 90 commissions scolaires ont présenté des solutions qui permettent de diminuer le nombre d'enfants qui traversent devant les autobus et ce, à l'intérieur de leur budget d'opération, a rappelé le coroner Bouliane.

Outre la diminution du nombre de « traverses », certaines commissions scolaires encouragent l'utilisation de brigadiers scolaires juniors pour assurer la sécurité des enfants dans les autobus. Les brigadiers ont entre 10 et 11 ans. « Ce n'est pas la solution ultime, mais c'est une des solutions », a noté Yvon Lapointe, directeur de l'éducation routière au CAA-Québec.

Plusieurs jugent cette solution insuffisante en raison du jeune âge des brigadiers. Celle-ci a même soulevé l'ire de Robert Bisson, le père de Jean-Michel Bisson, mort écrasé par son autobus, à Aylmer. « Il est temps que les adultes se préoccupent de la sécurité de leurs enfants et qu'ils arrêtent de reporter sur eux le fardeau de leurs responsabilités. Il ne faut pas donner un faux sentiment de sécurité aux parents avec les brigadiers juniors », a-t-il dit.

Depuis quatre jours, le coroner Marc-André Bouliane ne cesse de lancer un vibrant appel aux parents pour qu'ils se préoccupent vraiment de la sécurité de leurs enfants qui doivent emprunter les autobus scolaires. « La sécurité, c'est l'affaire de tout le monde », a-t-il expliqué. Il a pratiquement imploré les médias à l'aider à réveiller les parents.

Directeur des études et analyses à la SAAQ, André Viel a révélé les résultats d'une étude sur le coût de l'insécurité routière pour la société québécoise. La perte d'un enfant de moins de 18 ans est évaluée à 550 000 dollars, selon l'étude, en vertu de la méthode dite du capital humain. D'autres méthodes évalueraient la perte d'un enfant à quelque 2,5 millions.

L'étude a reçu un accueil mitigé. « Même si elles sont utiles, je n'ai rien à faire des statistiques. On connaît les solutions à la sécurité dans le transport scolaire depuis 1986. On sait que ces décès pouvaient être évités mais la société québécoise n'a rien fait. Collectivement, nous les avons assassinés », s'est scandalisé le coroner Bouliane.

L'enquête se termine aujourd'hui.

Une sablière de Mercier contient des contaminants

Louis-Gilles Francoeur

DES CONTAMINANTS provenant vraisemblablement des anciennes lagunes de Mercier se frayent actuellement un chemin vers une sablière située juste à côté de l'incinérateur de Tricil-Laidlaw.

C'est ce que révèlent des sondages effectués au début de l'été par le ministère québécois de l'Environnement, qui avisera incessamment le propriétaire, M. Gilles Tisseur, qu'il ne doit plus prélever de sable à des fins commerciales dans certaines parties de sa sablière.

Le sable provenant de cette installation commerciale est vendu depuis des années dans toute la région, notamment pour les travaux de voirie provinciale. Mais le directeur régional du ministère de l'Environnement, M. Mario Fontaine, ne pense

pas que des contaminants aient pu, du moins en quantité importante, être ainsi disséminés dans la région.

C'est à partir de questions posées par LE DEVOIR à propos des opérations de cette sablière que le ministère a décidé de vérifier, au début de l'été, s'il était possible que les contaminants des lagunes Tricil-Laidlaw, situées sur le terrain voisin, aient pu se faire un chemin vers la surface en cédant à l'appel, si l'on peut dire, que constitue ce trou béant dans le sol, imbibé de déchets dangereux en profondeur. Les chercheurs avaient toujours pensé que les contaminants se situaient beaucoup plus bas. Mais selon des rumeurs locales persistantes, certains auraient vu des produits huileux sur les lieux d'extraction.

La sablière en question est exactement située entre la grande lagune

de Mercier, à l'origine de la plus importante contamination souterraine connue en Amérique, et le puits de captage installé par Québec pour pomper les contaminants vers l'usine d'épuration gouvernementale. La sablière, qui doit avoir plus de 10 mètres de profondeur à certains endroits, constitue une dépression importante au milieu du chemin suivi par les contaminants depuis plus de 10 ans. Aucune expertise sur la présence de contaminants à cet endroit, le lot voisin de la lagune, n'avait été faite jusqu'à présent.

Or, la « pépinière » amenée sur les

lieux par le ministère de l'Environnement et les forages entrepris par la suite ont permis d'excaver, presque en surface, des produits « semblables à ceux des lagunes », a confirmé M. Fontaine. Selon ce dernier, le propriétaire, M. Tisseur, sera avisé que certaines parties de sa sablière ne pourront plus être utilisées à des fins commerciales.

Le ministère a aussi fait parvenir à M. Tisseur, il y a quelques mois, un avis lui interdisant de pomper dans les fossés voisins l'eau qui se trouvait au fond de sa sablière pour la reprise des activités commerciales.

Québec accueillera un symposium sur la démocratie

QUÉBEC (PC) — Des délégués de plus de 130 parlements de tous les coins du monde participeront à un symposium international sur la démocratie qui se déroulera à Québec du 8 au 13 septembre sous la présidence d'honneur de l'ancien secrétaire général des Nations unies Javier Perez de Cuellar.

L'événement, organisé par l'Assemblée nationale, aura lieu dans le cadre des célébrations du bicentenaire des institutions parlementaires du Québec. Le premier ministre Robert Bourassa a accepté d'en assumer la présidence.

À ce jour, l'Association parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française ont déjà con-

firmé la présence de leurs parlementaires membres.

Le symposium fournira l'occasion aux participants de s'exprimer sur le rôle, les aspirations et les contraintes de tous les acteurs de la vie politique. Il regroupera des personnalités de réputation internationale qui animeront des forums sur les thèmes suivants: institutions parlementaires, économie, pouvoir municipal et local, médias, culture et avenir.

La tribune des conférenciers et les délégations sont composées de personnalités politiques, de parlementaires, de diplomates, de constitutionnalistes, de juristes, d'économistes, de politologues et de journalistes.

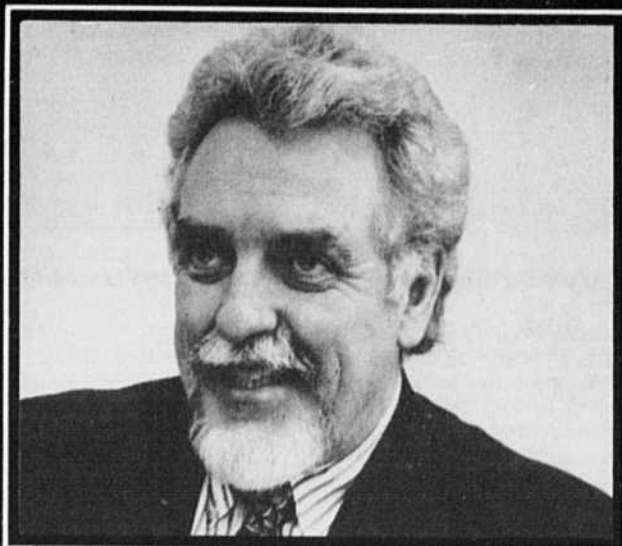
UNE GRANDE SÉRIE LITTÉRAIRE POUR L'ÉTÉ 92 LE MONTRÉAL DE...

À l'occasion des fêtes du 350^e anniversaire de Montréal, Le Devoir a demandé à dix auteurs de nous décrire leur Montréal.

On y lira **Michel Tremblay, Marc Favreau (Sol) Clémence Desrochers, Naim Kattan, Michel Rivard, Mavis Gallant, Suzanne Jacob, Yolande Villemaire, Claude Jasmin et Victor-Lévy Beaulieu.**

TOUS LES SAMEDIS, À LA UNE DU DEVOIR,

UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER!



VOIR MONTRÉAL

Montréal célèbre ses 350 ans.

Redécouvrez l'histoire de l'architecture

et de l'urbanisme montréalais

avec Jean-Claude Marsan,

chaque semaine dans LE DEVOIR,

pendant toute la durée des festivités.

Prenez donc rendez-vous tous les lundis,

avec Jean-Claude Marsan et LE DEVOIR

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Emmanueli convoqué pour inculpation

PARIS (Reuter) — Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale française, va être convoqué aux fins d'inculpation dans le cadre de l'instruction sur l'affaire Urba liée au financement du Parti socialiste, rapportait hier *Le Monde*. Le quotidien précise que le juge Renaud Van Ruymbeke devrait signifier en août une inculpation pour trafic d'influence au dirigeant socialiste en sa qualité d'ancien trésorier du PS. Henri Emmanuelli, qui est arrivé hier soir à Bordeaux, où se tient à partir d'aujourd'hui le congrès du Parti socialiste, a évité la presse. Interrogé sur TF1, le premier ministre Pierre Bérégovoy a qualifié le président de l'Assemblée nationale de « parfait honnête homme » et a écarté la possibilité qu'il puisse s'être personnellement enrichi.

Bérêts bleus blessés en Irak

NEW YORK (AFP) — Deux bérêts bleus autrichiens de l'ONU ont été blessés mercredi soir à Irbil dans le Kurdistan irakien lors d'un attentat, a-t-on indiqué hier de source officielle. Une grenade a été lancée à la main contre la résidence privée des gardes de l'ONU dans cette localité, a précisé le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, M. François Giuliani. Les deux Autrichiens, qui ont subi des blessures à la face et à l'abdomen, ont été immédiatement transférés vers un hôpital de la ville, où ils demeurent hospitalisés. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a exprimé hier sa profonde préoccupation face aux attentats perpétrés ces derniers jours contre le personnel de l'ONU dans le nord de l'Irak. Les 400 bérêts bleus déployés dans le Kurdistan irakien et dans des régions chiites du sud sont chargés de rendre compte des incidents armés en Irak et d'assurer la protection des activités humanitaires des quelque 700 fonctionnaires de l'ONU sur place.

Référendum reporté

SIMFEROPOL (AFP) — Le Parlement de la Crimée a décidé hier de reporter à une date indéterminée le référendum sur l'indépendance de cette presqu'île ukrainienne au bord de la mer Noire, fixé au 2 août prochain, a annoncé le centre de presse du parlement. Une majorité écrasante de députés — 106 sur 137 — ont voté un moratoire sur ce référendum, jugé illégal par les autorités ukrainiennes. Le Parlement ukrainien avait demandé fin juin l'annulation du référendum sur l'indépendance, condition préalable pour l'entrée en vigueur de la loi « sur le partage des pouvoirs entre l'Ukraine et la Crimée » qui définit une plus grande décentralisation. Les partis nationalistes et russophones de la Crimée militent très activement pour la tenue de ce référendum qui devait entériner la nouvelle constitution de Crimée définissant la péninsule comme indépendante au sein de l'Ukraine.

Destruction des arsenaux conventionnels

VIENNE (AFP) — Les premières destructions massives des arsenaux conventionnels en Europe pourront commencer dès le 3 août prochain en application du traité sur le désarmement conventionnel (CFE), signé en novembre 1990 à Paris, bien que deux des 29 pays signataires, le Bélarus et l'Arménie, n'aient pas encore ratifié le document, a annoncé le porte-parole de la délégation allemande hier à Vienne. Alors que le traité ne devait entrer en vigueur qu'après la ratification par tous les pays signataires, les délégations aux négociations CFE à Vienne ont contourné cette difficulté en se mettant d'accord mercredi soir sur un nouveau document qui prévoit son application provisoire à partir du 17 juillet pour une période de 120 jours, a précisé M. Nikolaus Meyer Landrut. Les délais d'application prévus par le traité de Paris sur la réduction dans les catégories d'armement chars, artillerie, véhicules blindés, avions de combat et hélicoptères ainsi que par l'accord sur la limitation des personnels entreront donc en vigueur à partir du 17 juillet. Les premières destructions pourront commencer après un préavis de deux semaines le 3 août.

Lettre à Mitterrand

HONIARA (Reuter) — Les 15 nations du Forum du Pacifique-Sud ont adressé une lettre au président François Mitterrand pour lui demander d'arrêter définitivement les essais nucléaires français dans la région. « La décision du gouvernement français de suspendre les essais nucléaires en 1992 a été chaleureusement accueillie », dit le communiqué final publié hier à l'issue du 23e Forum du Pacifique-Sud. « Les dirigeants du Forum ont envoyé une lettre urgente au président de la république française pour lui demander de suspendre définitivement les essais nucléaires français ».

McDougall critique durement la CSCE

La nouvelle Yougoslavie proteste de sa bonne foi en Bosnie-Herzégovine

HELSINKI (AFP) — Le Canada a jeté un pavé dans la mare hier au sommet de la CSCE en mettant en cause la crédibilité de cette institution, et en soulignant, à propos de la Bosnie-Herzégovine, que ses États membres doivent donner un contenu à leurs proclamations.

« Le document d'Helsinki 1992 pèse près d'un demi-kilo, mais ne mentionne même pas les tourments de la Bosnie-Herzégovine », a déclaré du haut de la tribune le chef de la diplomatie canadienne, Mme Barbara McDougall.

« Tandis que nos experts négociaient et se disputaient sur cette déclaration politique, des milliers de gens étaient tués en Bosnie-Herzégovine », a-t-elle ajouté, en soulignant que la crédibilité de la CSCE était en jeu.

Mme McDougall a aussi dénoncé

avec virulence la pratique de l'épuration ethnique qui consiste à expulser des communautés entières de leurs lieux de résidence dans l'ex-Yougoslavie. Elle s'en est prise à la fois à la Serbie et à la Croatie, appelant les deux républiques « à respecter les engagements (de la CSCE) et les lois humanitaires internationales, y compris la vie des gens, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent ».

« Nous n'acceptons pas que des milliers et des milliers de gens soient expulsés chaque semaine de leurs maisons par des voyous (...) le monde se souvient avec honte des atrocités nazies. Allons nous laisser des idéologies racistes et expansionnistes prévaloir. Nous devons stopper les responsables », a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, le président de la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monte-

negro), l'écrivain Dobrica Cosic, a déclaré hier oeuvrer à l'application de toutes les exigences du Conseil de sécurité concernant la Bosnie-Herzégovine.

Dans un message aux participants à la Conférence de la CSCE à Helsinki, dont la délégation yougoslave a été suspendue pour trois mois, le président Cosic, cité par l'agence Tanjug, a souligné que la République fédérale de Yougoslavie a « accepté toutes les exigences contenues dans les déclarations 752 et 757 du Conseil de sécurité et oeuvre rapidement, activement et conséquemment à leur application ».

Il a notamment fait ressortir que « la remise de l'aéroport de Sarajevo à la FORPRONU, le retrait de l'artillerie de l'armée des Serbes de Bosnie à la distance exigée et la proposition de remettre tout Sarajevo et ses lar-

ges environs sous la protection de la FORPRONU sont le résultat de notre influence positive sur la partie serbe ».

Le président yougoslave, qui a fait valoir que les dirigeants serbes de Bosnie sont favorables à « la reprise inconditionnelle de la conférence (de paix sur la Bosnie-Herzégovine) sur la base de ses résultats actuels, a demandé à la CSCE d'influer sur la partie croate et musulmane pour qu'elles abandonnent l'option guerrière ».

Les dirigeants serbes prônent une reprise de la conférence de la CEE sur la Bosnie-Herzégovine notamment parce que celle-ci avait retenu l'idée d'un redécoupage de cette république en entités ethniques, aujourd'hui considérée par beaucoup de Bosniaques comme à l'origine de la guerre.

Une nouvelle initiative pourrait

émaner prochainement des Nations unies. De retour des États-Unis à Belgrade, le leader du Parti démocrate serbe (opposition), le philosophe Dragoljub Micunovic, a indiqué hier à Belgrade que l'émissaire spécial de l'ONU Cyrus Vance se rendra prochainement à Sarajevo pour une nouvelle mission de paix.

À Sarajevo, trois obus de mortiers tirés des positions serbes ont atteint le parking du QG des Forces de l'ONU, sans faire de blessés, tandis que d'intenses échanges de tirs entre Bosniaques et Serbes commencés dans la nuit se sont poursuivis dans la matinée d'une manière sporadique. Ces tirs n'ont pas freiné l'opération d'aide à l'aéroport. Neuf hélicoptères militaires français avec 144 hommes y sont attendus la semaine prochaine dans le cadre de la mission de « protection de Sarajevo ».

Clinton choisit le sénateur Albert Gore comme colistier

WASHINGTON (Reuter) — Le sénateur du Tennessee Albert Gore a été officiellement désigné hier comme colistier de Bill Clinton, qui sera désigné la semaine prochaine comme candidat démocrate à l'élection présidentielle de novembre.

En optant pour Albert Gore, le gouverneur de l'Arkansas a pratiquement choisi son double.

Les deux hommes sont jeunes (44 ans pour Gore, 45 pour Clinton), tous deux originaires du sud du pays et mariés à des femmes qui mènent une vie publique active.

Contrairement à la tradition qui veut que le candidat à la présidence et celui à la vice-présidence se complètent, Al Gore et Bill Clinton partagent pratiquement les mêmes atouts et les mêmes faiblesses.

Albert Gore, dont le père Albert Gore Sr a représenté le Tennessee à la Chambre et au Sénat pendant 32 ans, est né le 31 mars 1948. Après des études dans l'est du pays, il a abandonné le droit à l'université de Vanderbilt pour se lancer dans la politique et a été élu en 1976 à la Chambre des représentants.

Huit ans plus tard, il est élu avec

61 % des voix sénateur du Tennessee. Au contraire de Bill Clinton, il a servi dans l'armée pendant la guerre du Vietnam. Père de quatre enfants, il mène une vie de famille modèle et sa femme Mary Elizabeth « Tipper » Aitcheson, est admirée par de nombreux parents pour avoir fait campagne et obtenu des maisons de disques qu'elles insèrent des avertissements sur les disques contenant des chansons obscènes ou violentes.

Al Gore avait brigué sans succès l'investiture du Parti démocrate pour l'élection présidentielle de 1988. Il ne s'était pas présenté en 1992.

Depuis 1988, le sénateur du Tennessee s'est maintenu sur la scène publique grâce à sa participation à des commissions sénatoriales sur le



PHOTO AP

Le sénateur Albert Gore

désarmement et l'environnement, qu'il a utilisées comme tremplin pour critiquer la politique du président Bush. Il s'est rendu au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro.

Il possède une solide connaissance des dossiers de la défense et de la politique étrangère, secteurs dans lesquels Bill Clinton n'a pratiquement aucune expérience.

Selon un sondage réalisé pour NBC et le *Wall Street Journal* et pu-

blié mercredi, Ross Perot, le président George Bush et son rival démocrate Bill Clinton sont au coude à coude dans la course à la présidence des États-Unis.

Ce sondage donne l'avantage à Ross Perot, qui n'a pas encore déclaré officiellement sa candidature. Il est crédité de 33 % des intentions de vote contre 31 % pour George Bush et 28 % pour le gouverneur de l'Arkansas.

Impasse politique au Liban

BEYROUTH (AFP) — La division de la classe politique et l'opposition résolue du patriarche maronite à la tenue prochaine d'élections législatives au Liban ont entraîné, hier, l'ajournement sine die du vote du projet de loi électorale présenté par le gouvernement pro-syrien de M. Rachid Solh.

Le président du Parlement, M. Hussein Hussein, a décidé d'ajourner le vote de cette loi dont dépend la tenue des élections législatives, les premières depuis 20 ans au Liban, voulues cet été par la Syrie et qui constituent l'une des tâches majeures du cabinet Solh.

M. Hussein, a-t-on appris de sources parlementaires, a pris cette décision afin de tenter de faire revenir le camp chrétien — notamment le patriarche maronite Nasrallah Sfeir, chef de la communauté chrétienne la plus influente du pays — sur son opposition à la tenue du scrutin.

Le projet du gouvernement a également suscité des réserves, voire

des critiques ouvertes, de la part de dirigeants musulmans, tels l'ancien premier ministre Salim Hoss, qui estime que « l'esprit et la lettre » de l'accord de paix interlibanais de Taef (octobre 1989) ne sont pas respectés.

« Rien ne presse, a dit M. Hussein à sa sortie du Parlement, soulignant qu'il faut parvenir à pas sûrs et fermes à l'entente nationale, qui naît de la volonté de tous les Libanais ». Il a indiqué qu'il fixera la date de la prochaine séance parlementaire pour le vote du projet après avoir achevé ses consultations.

De sources parlementaires, on indique que la décision de M. Hussein est intervenue à la demande de 16 des 30 députés maronites, qui s'étaient réunis à huis clos mercredi soir et ont souhaité que des contacts soient établis avec Mgr Sfeir.

Le patriarche maronite, qui apparaît comme le fer de lance de l'opposition chrétienne aux élections, n'a cessé depuis trois mois de dénoncer un scrutin qui, selon lui, n'offre au-

cune garantie de liberté et risque de remettre en cause l'existence même du Liban en faisant éclater le processus de paix issu de Taef, dont il fut l'un des maîtres d'oeuvre.

Mgr Sfeir conteste la validité d'un tel scrutin, en présence de troupes étrangères (syriennes et israéliennes) sur le sol libanais et souligne qu'un tiers de l'électorat, en exil à l'étranger ou déplacé à l'intérieur du pays, ne sera pas en mesure d'y participer, ce qui faussera les résultats.

En ce qui concerne le projet de loi électorale, les critiques, venues à la fois des rangs musulmans et chrétiens, portent sur deux points principaux : un découpage sur mesure en douze circonscriptions de tailles diverses selon les régions, alors que Taef prévoit la division du Liban sur la base des cinq Mohafazat (gouvernorats) traditionnels ; l'augmentation du nombre des députés, qui passe à 128 au lieu des 108 à présent négociés par Mgr Sfeir lors de la conclusion de l'accord de Taef.

Rabin signe un accord de coalition avec le Meretz

JÉRUSALEM (AFP) — Le premier ministre israélien pressenti, M. Yitzhak Rabin, a signé hier soir le premier accord formel de coalition entre son parti, le Parti travailliste, et le Meretz, une formation de gauche, depuis sa victoire aux élections du 23 juin, a annoncé la radio israélienne.

Cet accord a été signé à Tel-Aviv par M. Rabin et Mme Shulamit Aloni, dirigeante du Meretz (12 sièges sur 120), a précisé la radio.

Mme Aloni obtiendra le ministère de l'Éducation et de la Culture, tandis que deux autres dirigeants de cette formation obtiendront deux autres ministères parmi les quatre suivants : les Télécommunications, l'Énergie, l'Intégration ou le Tourisme. Les responsables de Meretz devront faire connaître leur choix vendredi en début d'après-midi, selon la même source.

Cet accord de coalition comprend également une lettre d'accompagnement dans laquelle les deux partis affirment que le Meretz aura le droit au sein du gouvernement de « faire connaître ses positions sur le problème palestinien et le statut définitif des territoires occupés », a poursuivi la radio.

Dans cette lettre est rappelé que le Meretz soutient « l'autodétermi-

nation du peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et est prêt à respecter le choix que le peuple palestinien fera pour son avenir dans le cadre d'une fédération ou d'une confédération avec la Jordanie, ou dans le cadre d'un État palestinien indépendant et démilitarisé ».

La lettre, qui n'engage pas le Parti travailliste, reprend en outre les positions de Meretz sur l'OLP, « qui devra être associée au processus de paix, lorsque cette organisation prouvera dans ses déclarations et surtout par ses actes qu'elle reconnaît Israël et met fin au terrorisme », selon la radio.

M. Rabin s'est, à de nombreuses reprises, déclaré hostile à la création d'un État palestinien et à la participation de l'OLP aux négociations de paix qui doivent, selon lui, être menées avec une délégation de Palestiniens des territoires occupés. Ces derniers, a aussi affirmé M. Rabin, pourront consulter « qui ils veulent » au cours des discussions, en faisant allusion à l'OLP.

Les représentants de la formation ultra-orthodoxe du Shass (séparades, six députés) sont également attendus hier soir au siège du Parti travailliste pour signer un accord formel de coalition, a poursuivi la radio.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec			Talon Montréal
Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.			
Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec H2Y 1B8.			
Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	
ENTREPRISES RAYMOND LEMIEUX INC. Fuzzy Restaurant Pub 1600 boul. St-Martin Est Tour B, Laval Dossier: 245-456	Extension des heures le 16 août 1992 de 3h00 a.m. à 6h00 a.m. dans un bar avec danse, films et spectacles	1600 boul. St-Martin Est, Laval	
2951-4023 QUEBEC INC. Restaurant Gatineau Pool Room 5192 Gatineau Montréal Dossier: 978-460	1 Restaurant pour vendre	5192, Gatineau Montréal	
2956-0133 QUEBEC INC. Restaurant Jardin du Japon 6503, rue Beauclerc Est Montréal Dossier: 164-749	1 Restaurant pour vendre	6503, rue Beauclerc Est, Montréal	
2759-6220 QUEBEC INC. Restaurant Delta Ba 131, rue Prince Arthur Est Montréal Dossier: 432-823	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	131, rue Prince Arthur Est, Montréal	
LE BAR 649 INC. La Bar 649 INC. 2138, de la Montagne Montréal Dossier: 978-775	Changement d'endroit d'exploitation d'un bar avec danse et spectacles du 2138, de la Montagne, Mtl au 1112, Ste-Catherine Ouest, Mtl	1112, Ste-Catherine Ouest, Montréal	
IRAN KARTALI INC. Restaurant Subway 3, rue Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 978-825	1 Restaurant pour vendre	3, rue Ste-Catherine Est, Montréal	
2868-4498 QUEBEC INC. Pizzeria Vienna Enr. 103C, boul. de la Concorde Ouest Laval Dossier: 793-861	1 Restaurant pour vendre	103C, boul. de la Concorde Ouest, Laval	
2955-2478 QUEBEC INC.	1 Restaurant pour vendre	2340-2342 Est, Jean-	
Le Rendez-vous du Billard 2340-2342 Est, Jean-Talon Montréal Dossier: 978-783			
115890 CANADA INC. Restaurant Chez Konstant 7077, rue Birnam, app. 3 Montréal Dossier: 335-034	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à Bar	7077, rue Birnam, app. 3, Montréal	3273, rue Beauclerc Est, Montréal
LULYS BROWN CAFÉ INC. Lulys Brown Café Inc. 10, Blainville Ouest Ste-Thérèse Dossier: 979-591	1 Bar sur terrasse 1 Restaurant pour vendre avec spectacles	10, Blainville Ouest, Ste-Thérèse	10, Blainville Ouest, Ste-Thérèse
130004 CANADA INC. Charcuterie Restaurant Boulevard 1984 Enr. 4050-4052 Jean-Talon Est Montréal Dossier: 162-784	Permis additionnel 1 Bar	4050-4052 Jean-Talon Est, Montréal	4050-4052 Jean-Talon Est, Montréal
2865-8409 QUEBEC INC. Bar Château St-Hubert Enr. 3986, rue Grande Allée St-Hubert Dossier: 243-915	Permis additionnel 1 bar sur terrasse (suite à cession)	3986, rue Grande-Allée, St-Hubert	3986, rue Grande-Allée, St-Hubert
2955-5158 QUEBEC INC. O'Toole 115, rue Chopin Charlemagne Dossier: 859-082	Augmentation de capacité d'un bar avec danse et spectacles existant (suite à cession)	115, rue Chopin, Charlemagne	115, rue Chopin, Charlemagne
2951-1177 QUEBEC INC. Billard Citadelle 8130, St-Jacques St-Augustin, Mirabel Dossier: 979-955	1 Bar dans Centre Sportif	8130, St-Jacques, St-Augustin, Mirabel	213 boul. René Robert, Ste-Thérèse
158548 CANADA INC. Croissant d'Or de Paris 600, ave Président Kennedy Montréal Dossier: 403-428	1 Restaurant pour vendre	600, ave Président Kennedy, Montréal	
2742-0371 QUEBEC INC. Restaurant Ste-Dominique Enr. 22, Ste-Catherine Est, Montréal Dossier: 322-008	1 Restaurant pour vendre	22, Ste-Catherine Est, Montréal	
RAZZAGHI, Saeed Brasserie 3577, Atwater, app. 1002 Montréal Dossier: 292-151	1 Brasserie	3577, Atwater, app. 1002, Montréal	199, 6e Avenue, Lachine
2727552 CANADA INC. Buffalo Bill 4004, Ste-Catherine Ouest Westmount Dossier: 848-192	2 Restaurants pour vendre	4004, Ste-Catherine Ouest, Westmount	

Le président et directeur général Ghislain K.-Leflamme, avocat

Québec

ÉDITORIAL

L'encerclement du Québec — I

LE DEVOIR a réagi hier de la façon la plus lisible à l'entente constitutionnelle que les neuf provinces de langue anglaise et le gouvernement fédéral ont conclue dans la soirée de mardi, et qu'on s'apprête à proposer au Québec. Aucun tripotage de virgules, aucun examen de détails ne sauraient rendre recevable une proposition dont l'équilibre d'ensemble sape la position du Québec dans la fédération canadienne. L'architecture de cet accord est fondamentalement viciée. Il convenait de le dire sans équivoque, c'est NON.

Tant par sa démarche que par le fond, cette entente piège le Québec. Par la démarche, elle pousse l'offre canadienne sous la barre que fixait l'accord du lac Meech. Par le fond, elle réduit dramatiquement le poids du Québec dans l'ensemble politique canadien. Et elle se situe bien loin des paramètres minimaux qui auraient pu amener le Québec à se réconcilier avec la Confédération.

Nous étudierons la proposition aujourd'hui et demain, et verrons lundi l'énorme écart qui la sépare d'une réforme éventuellement acceptable.

Voyons d'abord la démarche. À elle seule, elle rend fallacieuses toutes les prétentions, claiornées depuis mardi, à la résurrection entière des cinq conditions que le Québec avaient posées, en 1985, pour signer la constitution. Aux mêmes mots ou presque, on fait dire aujourd'hui des choses différentes, et qui sont loin d'être la même réponse aux aspirations du Québec. Raconter que la « substance de Meech » est aujourd'hui acquise, c'est de la duperie pure et simple.

L'accord de Meech, conclu en 1987, comprenait deux dispositions dont le gouvernement du Québec vantait le caractère évolutif, et dont il entendait se servir ultérieurement pour défendre et améliorer le statut du Québec, au cours de futures négociations constitutionnelles. On leur a coupé les ailes.

Ces deux instruments majeurs, c'étaient le droit de veto sur les changements aux institutions fédérales, et la clause dite de « société distincte ». Ils se retrouvent tous deux dans l'entente canadienne-anglaise de mardi, mais concédés de façon telle que le Québec ne puisse à peu près plus jamais espérer s'en servir comme il l'entendait en 1987. On en a extirpé presque tout le potentiel.

Le droit de veto, nous le disions déjà lundi, devient l'équivalent d'une potiche. Il n'aura plus ni objet réel, ni occasion de s'exercer. Il y a cinq ans, quand l'accord de Meech a voulu le reconnaître à toutes les provinces donc au Québec, il n'était pas encore question de réforme du Sénat. On la reportait à une autre ronde de négociations. En acquérant le droit de veto sur tout changement aux institutions fédérales, le Québec s'assurait donc de pouvoir stopper toute réforme sénatoriale contraire à ses intérêts. Les plus farouches ennemis de Meech, qui rêvaient déjà d'un Sénat *triple E* tout en le sachant inacceptable au Québec, l'avaient bien compris. Dans la « ronde Canada » qui se termine, ils ont beaucoup mieux manœuvré. Le Québec ne recouvrera son droit de veto que s'il

signe d'abord la réforme du Sénat. Acquis au terme du processus plutôt qu'à son début, ce droit devient une cocarde inutile.

Car il n'est pas encore né, d'évidence, le premier ministre canadien du prochain millénaire qui voudra s'infliger le cauchemar d'une nouvelle réforme des institutions. La seule qui puisse se profiler encore à l'horizon, c'est la création de nouvelles provinces. Mais encore là, on a tout prévu. En 1987, le droit de veto s'y appliquait. L'accord de mardi prévoit au contraire qu'Ottawa pourra décider seul, avec les territoires concernés, de leur transformation en provinces. Autrement dit, le Québec n'aura pas un mot à dire si Ottawa s'avise demain de le noyer dans une fédération à treize provinces plutôt qu'à dix. Et la chose se fera, on l'a pratiquement promis au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

Le droit de veto est vide, parce qu'on vient de le vider de son sens et de la

C'est une duperie de comparer cet accord à celui de Meech

portée qu'il avait encore au moment de Meech. Accepter un Sénat réformé pour un tel courant d'air, c'est troquer un cheval pour un lapin, et même une ombre de lapin.

Le même accident, si c'en est un, est arrivé à la clause de « société distincte » durant les hauts et les bas de la ronde Canada. Quelle que soit l'offre qu'on fasse aujourd'hui au Québec, qu'on coince cette clause dans la Charte des droits ou qu'on l'inscrive dans le corps de la constitution — comme il recommence à en être question — on l'a vidée elle aussi de son potentiel.

Car en 1987, elle était un principe en attente d'un accomplissement. Fier de cette conquête, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Gil Rémillard, répétait aux Québécois que la clause de société distincte était l'assise des futurs changements constitutionnels. Dans un premier temps, celui de Meech, on en faisait une règle d'interprétation de la constitution. Dans une éventuelle deuxième ronde de pourparlers, elle servirait de fondement à la négociation de nouveaux pouvoirs pour le Québec. Le ministre trouvait là des possibilités infinies. La clause protégerait les pouvoirs linguistiques du Québec, disait-il, mais elle comportait « d'autres composantes aussi fondamentales comme la culture et les institutions politiques, économiques, sociales et juridiques ».

On sait ce que la ronde Canada a fait de ces espoirs. D'une part, la notion de société distincte a été balisée, pour ne plus inclure que la langue, la culture, et le code civil. Puis Ottawa et les provinces se sont entendus, plus récemment, pour proposer au Québec une liste de huit pouvoirs à récupérer, dont sept lui appartenaient déjà et avaient tout sim-

plement été envahis par Ottawa depuis la Confédération. Dans tous les cas, même celui de la culture — qui est le seul nouveau pouvoir car la constitution de 1867 ne l'attribuait à aucun gouvernement — l'exercice de ces compétences provinciales est soumis à un mécanisme d'entente avec Ottawa, qui pourra poser toutes sortes de conditions à son retrait.

L'Ontario a au surplus réussi à faire inscrire dans la constitution une déclaration sur « l'union sociale et économique » qui fixe au gouvernement fédéral et aux provinces une dizaine d'objectifs, dont une bonne moitié touche à des compétences provinciales théoriquement exclusives. Cette déclaration n'est pas « judiciaire », c'est-à-dire que les tribunaux ne sauraient obliger les gouvernements à la respecter. Mais comme les experts l'ont répété durant les débats récents, tout texte constitutionnel a une valeur devant les tribunaux. On ne peut prévoir l'effet qu'aurait l'acceptation d'une telle déclaration sur l'exercice futur des pouvoirs provinciaux.

Bref, la clause de « société distincte » n'est plus le beau risque qui pouvait nous mener à la terre promise durant une seconde étape de négociations Québec-Canada. La première étape a échoué, et la seconde a eu lieu. Ressuscité, le concept de société distincte a été défini, et enfermé dans une boîte dont il ne sortira plus, sauf pour des litiges éventuels touchant l'interprétation de lois québécoises. Mais on a définitivement fermé la liste des pouvoirs à l'acquisition desquels elle devait mener. C'est bien pourquoi les provinces du Canada anglais montrent quelque magnanimité en bout de piste, tout comme elles le font pour le droit de veto. Il n'y aura pas d'autre réforme constitutionnelle dans un avenir prévisible, si bien que la clause de société distincte peut désormais s'écrire à peu près n'importe où, et même déménager là où elle était dans Meech. Elle a perdu son caractère menaçant.

En modifiant profondément le contexte des supposés « acquis » de l'accord du lac Meech, on en a aussi modifié tout aussi profondément le sens. Tout ce qui reste intact de l'accord de 1987, ce sont les dispositions sur la répartition des juges à la Cour suprême, la compétence partagée en immigration, et les limites au pouvoir fédéral de dépenser, une clause d'ailleurs contestée depuis cinq ans par certains des meilleurs constitutionnalistes du Québec.

Meech n'est pas un dogme, toutefois, et son affaiblissement pourrait être moins grave s'il s'inscrivait dans un accord plus général où le Québec trouve ce qu'il cherche. Mais loin d'arranger les choses, l'entente de mardi propose au Québec, contre quelques rattrapages de compétences limitées et encadrées, une véritable révolution institutionnelle qui déboulonne son statut dans la fédération et le met définitivement à la merci de la majorité. Une catastrophe. Une décroissance politique pour le Québec et démocratique pour le Canada, dont nous examinerons demain la substance.

LISE BISSENETTE

LETTRES AU DEVOIR

Entre ogues et istes

ON OUBLIE le contenu pour admirer la qualité du contenant.

On s'assemble entre *ogues* et *istes* pour promouvoir l'esthétisme de nos travers.

On dénonce les *out*, ces personnes qui nous empêchent de jouir librement.

On théorise sur les bienfaits de ces violences *pseudo-fiction-exécutoires*.

Moi, je ne suis pas un *ogue* ni un *iste*, je me contente de lire les journaux et d'écouter les nouvelles.

J'y vois des femmes battues ou tuées, des enfants maltraités et violés qui ne pourront plus *jamais* vivre normalement. J'y vois des meurtres gratuits issus du racisme, du sexisme, de l'ignorance et surtout du désir de domination.

Alors vous comprendrez, messieurs et mesdames, les *ogues* et les *istes* de vos théories sonnent faux. Que tant que des films comme *Batman*, *Robotcop*, *Rambo*, *Terminator* et autres seront bénis par vos théories, je vous considérerai comme faisant partie du problème de la violence dans notre société.

Gérard Rowe

Verdun, 30 juin 1992

Partir pour continuer de grandir

ON A déjà évoqué la comparaison entre la Révolution tranquille, qui a secoué le Québec dans les années 60, et la crise d'adolescence qui marque souvent le début de l'affranchissement des jeunes adultes envers leur famille. Les revendications véhiculées alors par le Québec ont été perçues ailleurs au Canada tel un excès de rébellion à ignorer ou à réprimer. Le portrait socio-politique de la famille canadienne, au tournant de son centenaire, s'est subitement assombri.

Pensant avoir affaire à une crise passagère, nos partenaires du Canada anglais ont demandé : « *What does Quebec want ?* » Un quart de siècle plus tard, la question se pose encore dans toute sa splendeur. Sans que soit arrêtée avec précision la teneur des revendications du Québec, la majorité de la population de cette province s'entend pour réclamer, au moins depuis Jean Lesage, les moyens d'assurer son épanouissement culturel, économique et politique.

La patience du Québec qui, en 1980, a manifesté sa confiance envers le fédéralisme canadien comme cadre adéquat de développement est étonnante. Quiconque côtoie le milieu politique québécois constatera la sen-

sibilité des questions ayant trait au partage des pouvoirs en matière de communication, de culture, de formation professionnelle, d'environnement, de fiscalité, d'affaires internationales et autres, toutes tendances politiques confondues. À moins que le Québec ne revienne à un statut élémentaire de province — une parmi 17 entités politiques — et renonce à un statut d'État déjà passablement acquis, les possibilités que les revendications traditionnelles du Québec soient admises dans le Canada contemporain sont très minces.

On est même appelé à se demander ce qui retient encore les aspirations du Québec à une complète souveraineté. L'insécurité économique, pour peu qu'elle soit justifiée dans un monde où les formules d'association et d'union se multiplient, demeure le principal bouc émissaire de cette retenue collective. Mais, la composante émotive — tant reprochée chez les tenants de l'indépendance — à l'effet que le Canada ne doit sous aucune considération être démantelé, occupe désormais une place de choix dans le débat constitutionnel.

Le Québec devra, au cours des prochains mois, décider s'il préfère s'assujettir à l'autorité fédérale grandissante ou prendre en mains, une fois pour toutes, ses destinées. Toute prétention à une solution mitoyenne apparaît illusoire, ne serait-ce que par le poids démographique décroissant du Québec dans l'ensemble canadien. Il appartient au Québec de livrer un message suffisamment

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSENETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

ELTSINE TEND LA MAIN POUR SALUER SES NOUVEAUX AMIS DU G-7



Jean O'Neil

La Pointe-du-Buisson

NOUS PASSIONS dans le sentier et des amoureux étendus sous les arbustes fleuris se sentent soudain très mal à l'aise.

— Ne vous dérangez pour rien au monde.

Et nous passâmes notre chemin un peu plus vite pour leur laisser la paix.

Entre le lac Ontario et Montréal, le Saint-Laurent est une sorte d'escalier qui déboule avec de l'eau, de l'eau et de l'eau.

Ça n'est pas pour rien que les Amérindiens et les voyageurs remontaient plutôt l'Outaouais pour regagner le centre, le ventre du continent, avec ses grands lacs, ses plaines immenses et ses paisibles rivières.

Oui, entre le lac Ontario et Montréal, le Saint-Laurent déboule à n'en plus finir, en passant par les rapides de Lachine, bien sûr. Mais les rapides de la Pointe-du-Buisson, aujourd'hui endigués, n'étaient pas moins violents. Certains missionnaires les appelaient « les cascades blanches de la mort ».

Cette constante dénivellation est d'ailleurs à l'origine de notre industrie hydro-électrique.

VOILÀ plus d'un siècle que nous harnachons et que nous construisons barrage après barrage dans ces rapides qui n'en finissent plus de blanchir le fleuve. Nous construisons des canaux, Soulanges et Beauharnois. Nous construisons des centrales qui transportent l'énergie jusqu'aux *Foulounes électriques* sur la Sainte-Catherine à Montréal.

Toujours est-il qu'entre Beauharnois et Valleyfield, au bord de ce fleuve qui invente torrents et cascades au gré de la géologie qu'il rencontre, il existe une pointe de terre, la Pointe-du-Buisson.

Des archéologues ont découvert que des hommes passaient là il y a plus de 3000 ans. Qu'ils pêchaient, qu'ils chassaient et qu'ils y faisaient sans doute des choses qui s'apparentent à nos amoureux de tantôt.

Des archéologues plutôt jeunes, probablement étudiants universitaires, fouillaient l'argile devant nous, avec des truelles et des pinceaux.

Ils en sortent des os de bernache et des arêtes de maskinongé et ils racontent que les Amérindiens nomades passaient ici, au printemps, et de retour à l'automne.

Un peu comme moi avec mes chèques d'impôt.

C'ÉTAIT après la grande glaciation du Wisconsin, une glaciation immense qui avait recouvert tout le continent aujourd'hui habité par les Black-Hawks, les Penguins, les Maple Leafs et le Canadien.

Prière de vous tenir avant d'intervenir car si vous avez un doigt de sensibilité vous serez submergé par la masse d'information qu'ils ont amassée en farfouillant le sol de nos prédécesseurs.

Qui est aussi le nôtre.

Dans « Images de la préhistoire du Québec », un numéro de la revue *Recherches amérindiennes au Québec* paru en 1978, M. Norman Clermont écrit que le site est probablement apparenté au Sylvicole initial, ce qui nous reporte environ 3000 ans en arrière. Le Sylvicole est cette période où nos amis amérindiens avaient commencé à faire de la poterie et le Sylvicole initial, c'est le début de cette période alors qu'ils ne faisaient pas encore d'agriculture, vivant de chasse, de pêche et de cueillette.

« Ne nous leurrions pas, écrit-il, le prédateur du Sylvicole initial n'était un barbare inculte vivant une existence difficile dans un univers imprévisible. Il connaissait son milieu

d'exploitation aussi bien qu'un agriculteur connaît le sien et vivait dans une aussi grande abondance mais avec un système différent. »

Va pour l'abondance, mais je la trouve toute relative et absolument différente.

Les ossements d'oiseaux migrateurs tendent à prouver que ces chasseurs nomades choisissaient leur temps pour venir camper ici.

Et les ossements carbonisés tendent à prouver que l'on pratiquait la crémation des morts en un endroit précis des parterres bien aménagés où nous déambulons.



“Roman-fleuve”

DANS les escaliers qui descendent vers les berges et où les enfants explosent de joie en voyant le fleuve que l'on entend aussi gronder au pied du barrage, je suis bien pensif.

Il y a 3000 ans, je sais bien qu'il y avait des hommes qui passaient ici mais je n'en rencontre pas souvent.

Avaient-ils le loisir de manger un sandwich au rosbif, à la laitue et à la moutarde en buvant un cola tandis que leurs enfants sautaient sur les rochers et pataugeaient dans l'eau parmi les buissons ?

Sans doute pas, mais Monsieur Clermont a sans doute raison de croire qu'ils vivaient bien et qu'ils n'auraient pas voulu rester deux jours dans certains quartiers de Montréal.

Même qu'ils venaient peut-être en vacances à l'occasion.

Aujourd'hui, leurs restes sont en vitrines dans un joli pavillon et le tout est fort bien expliqué.

Trois mille ans !

La vue de ces choses et l'eau du barrage qui gronde derrière donnent un fond d'histoire à notre propre existence, comme elles nous donnent de l'éclairage et de la chaleur.

Ici, l'inventaire énergétique a été fait et exploité, surtout à Beauharnois, à côté, où sont encore empilés les plus beaux grès qui soient, comme si les Amérindiens de Pointe-du-Buisson les avaient empilés telle de la brique au bord de l'autoroute, alors qu'ils chassaient le canard, l'outarde et qu'ils pêchaient le maskinongé aussi bien que la perchaude.

OUI, OUI, c'est à Melocheville, entre Beauharnois et Valleyfield. Tout de suite à droite quand vous venez de Montréal. . .

Bien sûr, il faut prendre le temps de prendre le temps car le fleuve déboule et raconte toutes sortes d'histoires invraisemblables dans une petite brume causée par les cascades.

Pourquoi Pointe-du-Buisson ?

Il faut des énigmes dans la vie et celle-ci en est une pour moi.

J'avoue que je l'apprécie.

Avec ses cascades qui grondent, ses berges fleuries et ses amoureux qui baissent paisiblement dans la verdure.

Peut-être, sans doute que nos amis amérindiens faisaient souvent la même chose quand la chasse, la pêche et la cueillette leur en laissaient le loisir.

Je crois désormais connaître la pointe et le buisson.

Peut-être est-ce pour ça que ça s'appelle la Pointe-du-Buisson.